

CHOCSES LUES

addap13

revue de presse

Mai-Juin 2008

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Le travail social est partout, nous y reviendrons mais parlons d'abord des travailleurs sociaux puisqu'on en parle beaucoup, et qu'on le fait bien. Nous vous recommandons vivement l'étude que finance l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sur la souffrance des travailleurs sociaux. Public, institution, usure ? D'où vient votre malaise et comment luttez-vous ? C'est très très bien fait, intelligemment, et vous vous y retrouverez.

Ensuite le CSTS appelle à une clarification du cadre juridique de vos interventions. C'est à lire. Enfin il est question de l'émergence de travailleurs sociaux pauvres. Ceci est moins encourageant, mais c'est une réalité.

Quant à votre public, là c'est frappant tout le monde s'en préoccupe : que ce soit en Société avec le Grenelle de l'insertion ou en Emploi avec le RSA ou la fusion ANPE / ASSEDIC, on parle accompagnement et insertion sociale à tout va... Mais les intervenants sociaux rappellent justement combien ils connaissent ce public qu'on ne peut aider sans compétences spécifiques. FNARS et Missions locales entre autres sont très claires sur les enchevêtrements et autres limites des dispositifs.

En Logement le droit opposable commence à donner des résultats, la Fondation Abbé Pierre est toujours en première ligne, et des associations mesurent les (non)-avancements du plan pluriannuel... tandis que le Conseil de l'Europe demande des efforts. Tout est à lire.

Pendant que le plan banlieues, lui, prend du retard. Bon, vous vous sentez parfois découragés ? Eh bien allez voir en Emploi comment une structure inverse les termes de l'équation pour insérer les « inemployables ». Ça marche et c'est très tonique.

Nous repérons que l'on parle de plus en plus d'agir en fonction des BESOINS des personnes et non de leur STATUT. Élémentaire peut-être mais peut augurer d'évolutions bienvenues.

Nous vous suggérons d'explorer une bibliographie particulièrement riche et si vous avez envie d'un peu d'optimisme en cette période estivale, lisez notre Coup de cœur. Le travail d'un CHRS où les droit des usagers prennent tout leur sens. C'est très beau.

Pour faciliter et enrichir votre lecture, retrouvez les articles en ligne sur www.addap13.org rubrique revue de presse : les liens Internet y renvoient à la page exacte dont il est question : un gain de temps dont il serait dommage de ne pas profiter.

En attendant une rentrée bien remplie, nous vous quittons pour deux mois, comme chaque année et nous vous souhaitons à tous un très bel été. A bientôt donc, en septembre, et en vous remerciant de l'intérêt que vous portez à ce travail.

Bonne lecture et à bientôt.



L'addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

*Contact : gonevieve.casanova@addap13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



Loi DALO : première décision de justice	p 18
Les craintes du Haut Comité sur la loi DALO et les « grands exclus »	p 18
Le plan pluriannuel pour les sans-abri n'est pas mis en œuvre... ..	p 19
La Fondation Abbé-Pierre a relevé le défi de créer 1 500 logements très sociaux	p 19
Le Conseil de l'Europe critique la politique du logement en France	p 19



Rapport 2007 du Fonds CMU : portrait des bénéficiaires de la CMU-C	p 20
--	------



ASH du 23 mai 2008	p 20
ASH du 30 mai 2008	p 21
ASH du 06 juin 2008	p 21



ASH du 16 mai 2008	p 22
ASH du 23 mai 2008	p 22
ASH du 30 mai 2008	p 22
ASH du 06 juin 2008	p 22
ASH du 13 juin 2008	p 23



Un CHRS offre à ses résidents l possibilité de faire appel	p 23
--	------





Modernisation des politiques publiques : réorganisation des services territoriaux de l'Etat

ASH – 13/06/08 – 08 314

Le Monde – 12/06/08 – 08 314



Voilà, il n'est pas permis de l'ignorer.

3^e conseil de modernisation le 11 juin

Moins de structures Etat dans les départements

Autorité hiérarchique du préfet de région sur le préfet de département. 5 structures (au lieu de 13)

Directions départementales territoires, protection populations, cohésion sociale (si les caractéristiques du Dpt la justifient), finances publique + inspection académique et pôle sécurité intérieure

Nouvelles réformes dans les ministères

Ministères sociaux construits autour de 4 pôles : santé, protection sociale, travail, et **direction générale de la cohésion sociale (DGAS & autres)**

DDASS & DRASS sont toujours inquiètes

Justice : certain nb d'affaires non conflictuelles seront **déjudiciarisées** (alléger charge tribunaux et recentrer justice civile sur sa mission).

L'action de la PJJ sera recentrée sur les mineurs délinquants et l'administration pénitentiaire devra mettre l'accent sur les solutions alternatives à l'incarcération.

Réformes mises en œuvre et inégalités

Le Monde – 20/05/08 – 08 240



Cet entretien nous a beaucoup intéressés. Il est dense mais clair néanmoins, et donc très instructif. Ne vous laissez pas rebuter par les chiffres, car ils parlent très bien... et il n'y a pas que des chiffres, il y a aussi des mots... peut-être aussi neufs pour vous qu'ils l'ont été pour nous.

Extrait d'un entretien avec M. Savidan, Président de l'Observatoire des inégalités, Maître conférences philosophie sociale et politique

Que pensez-vous du financement du RSA par redéploiement de la PPE ?

Système redistribution « de plus en plus polarisé »

Après transferts, revenu annuel moyen des 20 % de

foyers les moins riches augmente de 40 % et celui des 20 % les plus riches diminue de 22 %.

Sur ce panel, redistribution très forte.

Et entre ces 2 tranches ? Les ménages sont des contributeurs nets. Les 20% de foyers au-dessus des 20% les plus défavorisés (1 130 € mensuels) perdent 0,4 % de niveau de vie après transferts. Et les suivants (1 541 € mensuels) perdent 8,4 %.

La PPE est un soutien important pour beaucoup des foyers modestes qui la perçoivent. La leur retirer défavorise les classes moyennes et accentuera la polarisation du système social.

1 Français sur 2 craint de basculer dans l'exclusion. Est-ce justifié ?

Il faut distinguer déclassement de descenseur social.

Déclassement : quand un individu réussit moins bien que ses parents.

Descenseur social : quand un individu bascule dans une situation plus défavorable qu'avant.

L'anxiété exprimée est excessive mais c'est vrai que la vulnérabilité augmente : il y a un type d'emploi qui ne suffit plus à protéger de la pauvreté

Que pensez-vous de l'obligation qui va être faite aux chômeurs d'accepter tout OVE ?

Il y a toujours une présomption de paresse. Or statistiquement on sait que la fraude est marginale. Ce faisant on ne s'occupe pas du vrai problème, à savoir que « les emplois qui sont produits ne sortent pas les gens de la pauvreté, pour une part trop importante »

Le RSA peut d'ailleurs contribuer à maintenir une pression sur les bas salaires.

Grenelle de l'insertion : clôture, réactions et autres éléments



Voilà c'est à lire bien sûr et puisqu'on parle de globalité, nous le traitons en Société : ni en emploi ni en travail social. Notre manière d'appuyer l'insistance des acteurs de l'insertion sur l'importance de l'accompagnement social, de l'insertion au sens large du terme. Lire notamment le très bel entretien avec le représentant du CSTS. C'est à suivre bien sûr.

La clôture

ASH – 30/05/08 – 08 270

Le Monde – 29/05/08 – 08 270

Finalisation **le 27 mai**, 6 mois après son lancement et 40 ans après la signature des accords de mai 68

Le rapport général et la feuille qui en est issue sont consultables sur www.grenelle-insertion.fr

Le rapport estime que **13 % de la population active est concernée** par les politiques d'insertion.

« **Nouveaux principes d'action (...)** pour une nouvelle stratégie des politiques d'insertion » avec engagements de toutes les parties prenantes.

M. Hirsch : « non pas une politique marginale pour des marginaux, mais une politique au centre de la société », sur le long terme.

Partir du besoin des personnes et non de leur statut, simplifier et décloisonner, moins recourir à des droits spécifiques qui sont « relégateurs ».

M. Fillon : « le résultat de vos travaux vaut (...) programme pour l'action publique ».

Une loi devrait être examinée à l'automne : généralisation RSA et réforme politiques d'insertion

Trois chantiers essentiels

Construction des parcours autour d'un référent unique au sein du service public de l'emploi

Dans le rapport : « Assurer un **accompagnement global** pour chaque personne » ; idée sous-jacente que nul ne peut être considéré inemployable.

Devrait être garant et responsable de la mise en œuvre d'un accompagnement qui pourrait être délégué (collectivité, assoc, opérateur privé...)

Les acteurs soulignent **les effets pervers potentiels du rôle prépondérant du service public emploi** : contrôle, sanction et accompagnement ? Quels moyens et quelle formation pour les personnes les plus éloignées de l'emploi ?

ATD: voudrait expérimentations, « permettant de créer fonction, mission et formation » des référents.

Pointent le risque de survalorisation de l'emploi dans cette approche. Et le logement, la santé ?.....

Le rapport évoque travailleurs sociaux pour proposer qu'ils soient formés au monde économique....

Uniopss : avait proposé de confier une réflexion aux CSTS et COE sur l'accompagnement global des publics éloignés emploi. Pas retenu.

Création d'un contrat unique d'insertion

Devrait être intégré au futur projet de loi RSA

Négociations lancées pour mise en œuvre en 2009

2 régimes juridiques prévus : un pour le secteur marchand sur la base du CIE et l'autre pour le secteur non marchand sur la base du CAE.

Les acteurs IAE n'aiment pas cette segmentation

Secours Catholique : souhaite possibilité d'emploi plus longue que les 24 mois actuels.

Réforme des règles de financement IAE

Généralisation de l'aide au poste (fin des contrats aidés en ateliers et chantiers) : réforme progressive avec mise en œuvre dans 3 ou 4 régions en 2009.

Autres propositions du rapport autour des axes suivants

➤ **Recomposer politiques autour bénéficiaires et mettre l'usager au cœur du dispositif**

Expérimenter le chèque syndical et associatif (ne figure pas dans la feuille de route)

Mise en place d'un médiateur du servi public emploi et d'un recours contre les décisions

➤ **Simplifier et décloisonner**

Propose harmonisation des différentes aides extralégales pouvant concourir à l'insertion

➤ **Prévenir par la formation et par la valorisation de l'activité**

Mieux cibler la formation, les partenaires sociaux s'y engagent.

➤ **Impliquer davantage les employeurs privés et publics**

Le thème de l'insertion fait son apparition dans le dialogue social

Malgré les divergences les membres des groupes de travail jugent qu'il y a de grands progrès

Craintes : que le Grenelle reste incantatoire ou soit cantonné dans un processus parallèle sans peser sur les réformes en cours (ex. mise en place du contrat d'autonomie sans tenir compte de ses travaux)

Les acteurs attendent engagements budgétaires

Les groupes de travail ont souhaité la mise en place d'un comité de suivi : le Premier ministre a annoncé une mission en ce sens.

A noter : 37 projets ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets « pour de nouvelles expérimentations sociales » lancé au début du processus – www.grenelle-insertion.fr

Des Réactions...

Le Grenelle de l'insertion aborde peu le travail social – entretien avec M. Jaeger

(CSTS)

ASH – 13/06/08 – 08 308

Le « Grenelle » propose de faire du service public de l'emploi la porte d'entrée des parcours d'insertion. Est-ce dangereux ?

Il faut être vigilant. L'insertion sociale ne doit pas être conçue que comme une préparation à l'insertion pro. **Attention à ne pas basculer du droit à l'insertion vers un « devoir d'insertion ».**

« Il est absolument nécessaire de reconnaître le droit au tâtonnement et à la rechute » : on ne peut pas évaluer seulement avec des chiffres !

Proposition de construire les parcours d'insertion autour d'un référent unique : risque-t-elle de porter atteinte à la vie privée ?

C'est un risque. Tendence au décloisonnement et à la coordination. **C'est bien de mettre fin à la juxtaposition des dispositifs mais attention** à ce qu'une seule personne ne puisse pas recouper un tas d'infos qui ne se communiquaient pas forcément...

Le travail social n'est-il pas le grand oublié ?

Il a été présent dans les travaux mais **le rapport général en parle peu.** On parle de « **former les travailleurs sociaux à une meilleure connaissance du monde l'entreprise** », on pourrait aussi faire connaître aux entreprises le rôle des pro dans l'insertion !!!!!

Un comité de suivi des préconisations va être formé, le CSTS demande-t-il à y être associé ?

Il serait logique que nous soyons sollicités en aval puisque nous l'avons été en amont

Quels moyens et quel accompagnement des jeunes ? des inquiétudes.

ASH – 06/06/08 – 08 261

Même si beaucoup d'acteurs se félicitent de cette dynamique et approuvent nombre d'objectifs.

* **UNML** : rappelle qu'elle n'a pas pu participer aux travaux ; la feuille de route méconnaît leur activité.

ML & PAIO ont un rôle de référent unique pour les jeunes en insertion. En seront-elles dessaisies au profit du service public emploi ?

Demande que la spécificité de ce public jeune soit reconnue : redoute que son regroupement avec les autres populations en difficulté ne lui nuise.

Souhaite que l'évaluation des opérateurs serve à organiser la conférence des financeurs (pérenniser et rationaliser financement ML)

* **Chantier école** : note absence d'élément concret (mise en œuvre et moyens) ; dans un contexte de gouvernance morcelée et de baisse de financement.

Nous reprenons différentes contributions
L'Uniopss réagit aux 10 axes de propositions présentés par le Haut Commissariat

ASH – 16/05/08 – 08 238

1. « **Servir les personnes et satisfaire les usagers** »

En les plaçant au centre des dispositifs.

L'Uniopss est d'accord mais souhaite le financement de tout accompagnement, quel que soit le statut de la personne.

2. « **Dé-spécialiser** » l'insertion

En faisant du service public emploi le référent de toute personne en insertion pro et du CG le pilote de tous les dispositifs d'accompagnement social

Plus contesté : « **on ne peut pas séparer de façon étanche insertion sociale et professionnelle** »

3. Simplifier les dispositifs et « stabiliser le système »

Créer un guichet commun pour tous les publics, unifier minima sociaux, simplifier contrats aidés et stabiliser leurs crédits

L'Uniopss favorable au dossier unique suivi par toutes les

institutions (avec accès différencié)...

...Mais s'oppose à l'idée d'interlocuteur unique : toute personne doit conserver le droit d'accéder à tous les services publics.

4. Structurer l'accompagnement et l'orientation individuels

L'Uniopss approuve l'idée de référent unique mais il doit être formé et qualifié et ne pas distinguer 2 modes de prises en charge (sociale et professionnelle) selon le profil des personnes.

5. Soutenir l'activité et valoriser le travail

Mise en œuvre RSA, formation des travailleurs sociaux à une meilleure connaissance du monde économique.

Uniopss : la structure d'insertion doit fixer le nb d'h de façon souple en fonction de la personne.

6. C/ Formation professionnelle : achever la régionalisation et la réorienter sur les publics les plus éloignés de l'emploi

L'Uniopss ajoute le développement de la formation pro pour les détenus.

7. Assouplir budgets et canaux insertion

Fusionner aides extralégales (mobilité, logement)

8. Améliorer l'orientation professionnelle

Repérer et prendre en charge systématiquement les personnes sortant du système scolaire sans diplôme

Créer un statut du « jeune entrant dans la vie active »

9. Inciter les entreprises à participer davantage à l'effort d'insertion

10. Rendre l'Etat et les employeurs publics exemplaires

Les CEMEA défendent l'innovation et la clinique « psychosociale »

ASH – 23/05/08 – 08 256

L'innovation n'est pas favorisée dans le montage de dispositifs d'insertion : « structures (...) de plus en plus considérées comme de simples opérateurs »

Les durées classiques d'accompagnement ne sont pas adaptées aux processus de désocialisation ; ils demandent « du temps pour bien travailler »

Demandent que les actions d'insertion ne soient **pas centrées prioritairement sur l'emploi**

Instaurer entre professionnels de la psychiatrie et travailleurs sociaux **des relations permettant une « clinique psychosociale »** ; **les équipes mobiles de psychiatrie** sont une avancée mais à renforcer.

Etude de « Chantier école » sur IAE et ruralité

Présentée dans le cadre du « Grenelle »

ASH – 30/05/08 – 08 278

La ruralité est un environnement spécifique.

Se caractérise par l'absence de mobilité et la faiblesse du tissu économique.

Face à des dispositifs pensés dans une logique urbaine.

Constats, enjeux et propositions.

Dossier sur www.cniae.gouv.fr

La Halde remet son rapport d'activité 2007

ASH – 30/05/08 – 08 276



Alors bon signe ou pas ? Nous aurions tendance à penser que oui : que l'on parle plus de situations qui étaient tuées. Mais ce n'est que notre point de vue.

Augmentation de 53 % des réclamations par rapport à 2006.

L'emploi est toujours le premier domaine de discrimination (plus de 50 % des réclamations)

Mais le critère santé / handicap connaît une progression de 19 % à 22 % de l'ensemble des réclamations.

558 décisions prises (contre 344 en 2006) : dont 332 recommandations adressées au gouvernement

Niveau d'intervention devant les tribunaux en augmentation de 140 % ; 83 % des observations présentées dans ce cadre ont eu une suite positive.

Recours à la médiation plus fréquent et progression du nb d'accords amiables (+ 41 %)

Délai moyen traitement : passé de 113 à 190 jours

Constate une « **prise de conscience de plus en plus grande et une modification progressive des comportements** »

11 correspondants locaux installés en 2007 avec l'objectif de 100 d'ici fin 2009

Mais « **la difficulté de réunir les preuves (...) demeure un obstacle** »

Elle réitère le souhait « **d'exercer son pouvoir d'investigation sans autorisation préalable** » et la « **mise en place d'un délit d'entrave** »

Disponible sur www.halde.fr

Pauvreté, inégalités, exclusion, discriminations : nos éléments



Sur ce sujet nous vous « recommandons » vivement un entretien en travail social, sur la précarité grandissante des travailleurs du secteur... social.

L'Insee s'intéresse aux familles monoparentales : c'est dire si vos constats sont malheureusement étayés au niveau de la statistique nationale.

Les demandes du Parlement européen donnent des tendances... et doivent se nourrir aussi de constats.

Un tiers des 25/59 ans confrontés au cours de leur vie à une difficulté d'insertion (Credoc)

Le Monde – 24/05/08 – 08 250

C'est-à-dire chômeur plus d'1 an, allocataire d'un minimum social ou bénéficiaire d'un contrat aidé.

Familles monoparentales, étrangers et non-diplômés apparaissent plus touchés

53 % des personnes interrogées ont été au chômage au moins une fois

Près de 25 % ont toujours alterné périodes d'emploi et de chômage

Plus de 15 % des personnes travaillant se considèrent dans une situation précaire

25 % de ceux ayant été en recherche d'emploi disent avoir connu des découragements au point de s'arrêter de chercher pendant des mois (**49 %** parmi les allocataires de minima sociaux)

Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et à se loger - une étude de l'Insee

Le Monde – 07/06/08 – 08 300

En 2005 près de 18 % des enfants vivaient dans un foyer monoparental contre 7,7 % en 1968

10 % de ces situations sont liées à un décès précoce contre 55 % en 1968

85 % des chefs de ces familles sont des femmes

Seuls 18 % des pères et 6 % des mères ne voient plus les enfants avec lesquels ils ne vivent pas

Emploi

50 % de ces mères travaillent à plein temps

Plus nombreuses que les autres parmi les professions sous-qualifiées

« **Revenus d'activité relativement faibles** (...) risque pauvreté monétaire habituellement supérieur à celui des couples malgré les prestations sociales »

Logement

28 % propriétaires de leur logement (63 % chez les couples avec enfants)

En outre elles résident souvent dans des zones où le logement est cher (région parisienne, sud...)

17 % des pères et 9% des mères partagent leur vie avec d'autres (contre 3% des couples)

Ceux qui cohabitent ainsi sont plus souvent inactif ou en difficultés (chômage...)

Disponible sur www.insee.fr

Le Collectif « droit au compte » veut des moyens contraignants pour l'accessibilité bancaire

ASH – 13/06/08 – 08 318

Le projet de loi de modernisation de l'économie examiné au Parlement « **n'apporte pas de réponse satisfaisante** » (lettre ouverte aux députés)

Il propose une « **simple charte d'accessibilité** » alors que le droit au compte prévu depuis 98 n'est toujours pas correctement appliqué : refus de pièces d'identité, de domiciliations, ouverture de livret A (banque postale) sans moyen de paiement....

Refus souvent verbaux : pas de recours possible

Demande : que la Banque de France ait un pouvoir plus contraignant (sanctions...) et que soit menée une « **véritable enquête nationale** »

A noter - Commission européenne : 2 européens sur 10 touchés par l'exclusion bancaire

Dans le 15 plus vieux pays : 2 adultes sur 10 ne peuvent réaliser de transactions, 3 sur 10 n'ont pas d'économie et 4 sur 10 ne peuvent avoir de crédit.

Situation pire en Europe centrale - orientale

La France a le plus faible taux de marginalisation avec les Pays-Bas. 3 % population n'est pas bancarisée et 2 % exclue de tout service

Communiqués IP/08/805 & MEMO/08/344 (28/05/)

Europe : le Parlement, EAPN... des éléments

* **EAPN fixe 4 objectifs à la présidence française en matière de lutte contre la pauvreté**

ASH – 13/06/08 – 08 317

Ne faut-il pas créer un « **bouclier social** » ?

1. Ne pas enfermer personnes éloignées de l'emploi comme inemployables à vie et **ne pas réserver les politiques d'inclusion active aux employables**

2. Reconnaître à tous un droit à des ressources « suffisantes, stables et prévisibles » (au moins 1 an), levier pour l'insertion sociale

3. Faire reconnaître le droit à des services sociaux de qualité pour tous

4. Renforcer la prise en compte de la parole des personnes fragiles et pauvres dans l'élaboration des politiques les concernant

* **Le Parlement européen demande une action plus résolue sur la lutte contre les discriminations...**

ASH – 23/05/08 – 08 249

Recommande à la Commission l'adoption rapide d'une **directive globale** : lutter contre « toutes les formes » de discriminations. *Rapport A6-159/2008*

A noter en France une loi transpose de précédentes directives sur ces points (adoptée le 15 mai)

.... **Et réclame une révision des lignes directrices pour l'emploi 2008-2010**

De manière à **renforcer la « dimension sociale »**

Garantir revenu décent et « meilleur accès à services sociaux de qualité » *Rapport A6-172/2008*

Les lignes ont été adoptées en février 08 : elles ne seront sûrement pas modifiées

En bref et en mai-juin

* **Le Collectif les Morts de la rue**

ASH – 30/05/08 – 08 285

Recense 170 morts entre mi-octobre et mi-juin (dont 104 et Ile-de-France).

Leur durée de vie moyenne est de 48 ans (espérance de

vie nationale 81).

Hommage le 16 juin à Paris et d'autres à l'automne par 9 assocs ou collectifs dans différentes villes.

* **Une alerte des Restos du cœur**

ASH – 23/05/08 – 08 266

Ils « **attendent des mesures significatives du gouvernement** [car si rien n'est fait] **ce sont 5 millions de repas qui ne seraient pas distribués dès l'ouverture de la prochaine campagne** »

* **Montant de la réduction tarifaire téléphonique pour les plus démunis inchangé en 2008**

ASH – 30/05/08 – 08 266

Arrêté du 16 mai 2008, J.O. du 27 mai 2008

Une Note positive

ASH – 23/05/08 – 08 265

* **La bonne santé de l'épargne solidaire se confirme** : l'encours a augmenté de 33 % en 07.

Il atteint 1, 7 milliard d'euros. Le label Finansol a représenté 366 millions d'investissement (emploi, social, logement, environnement et solidarité internationale) et 25 000 emplois créés.

6° baromètre – www.finansol.org

Justice des mineurs : des éléments

ASH – 06/06/08 – 08 289

Lien Social n°885 – 22/05/08 – 08 289



Le préambule du rapport Warsmann donne le ton. On pourrait presque s'en contenter. On peut quand même lire le résumé... et pourquoi pas le rapport. C'est à avoir en mémoire, quant à ce qui sera fait autour de l'ordonnance 45.

Propositions de la mission « Warsmann »

« **Mieux lutter contre la délinquance des mineurs ne passe pas par la création de nouvelles sanctions, ni de nouvelles lois, sauf peut-être une loi de simplification des dispositions existantes. Par contre l'organisation du traitement judiciaire et les moyens qui y sont consacrés doivent être entièrement revus** »

Objectif d'une réponse rapide et efficace

Durées moyennes des procédures devant juge des enfants : 12,2 mois en 2005.

Propose : dossier judiciaire unique (vision parcours antérieur) ; **accélérer l'enregistrement des décisions de justice** par le casier judiciaire, **développer BEX** - bureaux d'exécution des peines « mineurs » (indispensable à une « meilleure compréhension du sens de la peine »)

Améliorer la prise en charge

« **Trop lente, inadaptée et coûteuse** » : en 2006 délai moyen de prise en charge de 53 jours en milieu ouvert et 86 jours pour sanctions éducatives.

« **Inadaptation entre l'offre et la demande en matière de placements** : conduit à des placements par défaut alors que souvent la structure souhaitée n'est pas utilisée au max de ses capacités...

Propose : développer famille d'accueil et internats ; désengorger PJJ : un « correspondant PJJ » (recentrer éducateurs sur missions éducatives)

Lutter contre la judiciarisation des signalements (encombre les juridictions & PJJ) et **adapter la formation des éducateurs PJJ** (juridique notamment)

Consultable sur www.assemblee-nationale.fr

A noter : cf réforme ordonnance 45

L'UNAF a fait part au Pdt de la commission de « sa volonté

d'apporter sa contribution et la spécificité de son regard aux réflexions»

Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie



Un avant-projet de loi pénitentiaire qui ne suscite pas l'enthousiasme, notamment sur la question de l'encellulement, et des annonces. C'est du tout à suivre ce mois-ci, sans compter une autre loi sur la récidive ? Le rapport Lamanda sur cette question vaut le détour. Et décidément le projet de défenseur des citoyens pose bien des problèmes... avant d'en résoudre peut-être ? un gros dossier qui tâche de dessiner au mieux les contours de la rentrée.

Avant-projet de loi pénitentiaire et réactions

ASH – 13/06/08 – 08 280

Le Monde – 12-14/06/08 – 08 280

Transmis Conseil d'Etat : Parlement à l'automne.

Question de l'encellulement individuel

Loi présomption d'innocence prévoyait en 2000 de le généraliser sur 3 ans ; puis délai de 5 ans expire 13/06/08

Le texte en pose le principe pour personnes en détention provisoire le demandant. Mais peuvent être placées en cellule collective « sous réserve que celle-ci soit adaptée au nb de détenus... »

Possibilité de déroger de nouveau pour 5 ans à ces dispositions « si la distribution des maisons d'arrêt ou le nb de détenus présents ne permet pas [son] application »

Un décret pour cette période transitoire : le prévenu peut demander à « être placé en cellule individuelle dans maison d'arrêt la plus proche »

Au 01/06 63 838 détenus pour 50 746 places

Nouveau « record » : 16 établissements occupés à plus de 200 % (11 en 07) et 53 à 150 % (41 en 07)

Le programme de construction (d'ici à 2012) permettrait d'annuler le surnombre actuel.

Autres points de l'avant-projet

Aménagement peines : limiter recours à détention provisoire (assignation à résidence sous surveillance électronique) ; aménagement systématiquement examiné pour peines inférieures 2 ans.

Droits fondamentaux : établissement pénitentiaire permettra domiciliation (droits sociaux...), téléphone généralisé, travail en détention régi par un « acte d'engagement professionnel » et minima sociaux accordés aux détenus les plus pauvres.

Régime disciplinaire : 7, 14 & 21 jours mais 40 si « violence physique contre personnes » (45 maxi actuellement) ; visites et téléphone autorisés.

Régime détention déterminé en fonction : personnalité, dangerosité et efforts de réinsertion.

Bilan pour tout nouvel arrivant : dans dossier individuel. Pour l'OIP violation du secret médical.

Les réactions

Malgré des progrès, les syndicats pénitentiaire (et SM) regrettent **droits limités avec trop de dérogations à leur application**

FSU : « texte clairement axé sur le milieu fermé »

Comment faire face aux développements des aménagements de peine avec des effectifs déjà en tension. Soulève l'effectivité de la future loi.

Autres éléments sur les prisons en mai-juin

Contrôle des prisons

ASH – 30/05 & 13/06/08 & LM 24/05/08 – 08 281

M. JM Delarue a été nommé pour 6 ans. Ancien délégué

interministériel à la ville, il préside la commission de suivi détention provisoire .

Mais la réforme des institutions en débat prévoit la création d'un « défenseur des droits des citoyens » reprenant ses attributions et celles du médiateur....

A noter : la CNCDH s'interroge sur l'articulation possible entre ce futur défenseur et ces instances.

Risque de dilution des moyens spécialisés existants qu'il semblerait plus opportun de renforcer.

Note disponible sur www.cncdh.fr

Réinsertion professionnelle des détenus

Protocole signé entre MEDEF et chancellerie

ASH – 06/06/08 – 08 290

Convention sur 3 ans : « **lutter plus efficacement contre la récidive** » en préparant la sortie

Susciter intervention de responsables d'entreprise en milieu carcéral (infos)

Contrats de professionnalisation pour les détenus bénéficiant d'un aménagement de peine

Contribuer à une « **réinsertion pro durable** »

Expérimentations menées au niveau régional

Comité pilotage : administration, Medef + ANPE

Il y aura un **rapport d'évaluation**

Texte disponible sur www.justice.gouv.fr

Où l'on reparle de la récidive

ASH – 13/06/08 – 08 313

Le Monde – 06/06/08 – 08 313

Suite au refus par le Conseil Constitutionnel d'appliquer la rétention de sûreté à tous détenus concernés dès promulgation de la loi 2007, le 1° Pdt de la Cour de cassation avait été chargé de « **faire toutes propositions utiles d'adaptation** »

Compléter dispositif de surveillance de sûreté

Possibilité mesure de sûreté au terme de la détention mais pas indéfiniment : préconise un centre d'observation sur l'évaluation de la dangerosité criminologique

Ajouter prévention récidive à la définition des principales missions de l'administration pénitentiaire : augmenter effectifs SPIP, et prise en charge médico-sociale, psy et éducative des condamnés dangereux

Renforcer les soins en détention : augmenter effectifs et y associer psy et éducateurs

Améliorer suivi des détenus libérés : possibilité surveillance téléphone portable par ex.

Consultable sur www.ladocumentationfrancaise.fr

Syndicat Magistrature : « **plutôt dans le bon sens** »

M. Sarkozy : « **la justice disposera des moyens nécessaires à la mise en œuvre des propositions** ». Feront l'objet d'un projet de loi

www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics

Volet réglementaire

Lutte contre la toxicomanie : circulaire adressée aux parquets pour les inviter à apporter une réponse pénale « **rapide et graduée** »

ASH – 16/05/08 – 08 232

Circ. du 9 mai 08, à paraître au B.O.M.J.

Rappelle dispositions loi relative à la **prévention de la délinquance** : **stage sensibilisation, réforme de l'injonction thérapeutique**....

Nécessaire définir une politique guidée par la personnalité et le profil de l'usager. Enquête sociale rapide ou audition circonstanciée de l'usager

Mineurs : réponse « **guidée par la situation personnelle de l'intéressé et (...) à dominante éducative et sanitaire** après recours systématique à des investigations » (personnalité,

Etablir partenariat entre les autorités judiciaires et sanitaires et le secteur associatif.

Désigner dans chaque parquet un magistrat plus particulièrement identifié (interlocuteur)

Dossier Etrangers



L'examen osseux, on en parle, l'ANAFE en reparle; l'occasion de donner quelques éléments... Beaucoup de choses ce mois-ci: santé, asile, perspectives... Lisez le rapport de la Cimade avec comme toujours la qualité et la hauteur de vue qui lui sont propres.. et puis l'Europe, très présente c'est à vous de voir: tendances, tendances....

L'ANAFE demande le consentement des jeunes étrangers soumis à un test osseux

ASH – 16/05/08 – 08 233

Le Monde – 14/05/08 – 08 233

Sur la base de cet examen, jusqu'à 60 % des jeunes étrangers en zone d'attente se déclarant mineurs ont été parfois considérés comme majeurs

Selon Conseil de l'Union européenne (1997), Haut Commissariat aux réfugiés et code santé publique, **nécessaire d'avoir l'accord du mineur ou de son représentant légal**. En pratique ce n'est pas le cas.

L'ANAFE demande au TGI Bobigny de s'assurer du respect de cette disposition (zone Roissy).

Et dans le cas contraire, **elle invite les personnes chargées de représenter les intérêts de mineurs à contester les résultats des expertises**

L'évaluation radiologique de l'âge osseux est une méthode imprécise

Les autorités judiciaires affirment qu'elles ne disposent pas de moyen plus fiable... **mais aucune méthode ne permet une détermination précise à 1 ou 2 ans près.**

Académie médecine 2007 : « bonne approximation (...) en dessous de 16 ans, **ne permet pas de distinction nette entre 16 et 18 ans** »

Cette radiographie (main et poignet gauche) est comparée à des clichés des années 30 et 40 d'une population blanche nord-américaine : « **risque d'erreur majeur à l'égard de populations d'Afrique ou d'Asie** » (Comité d'éthique – 2005)

M. Hortefeux alerté des obstacles au regroupement familial des personnes handicapées

ASH – 16/05/08 – 08 234

Courrier de l'Observatoire du droit à la santé des étrangers : « défaut d'application de l'art. L. 411-5 du code entrée et séjour étrangers » (Ceseda)

Loi 2007 : les conditions de ressources ne sont pas opposables aux allocataires AAH et ASI ; mais « pas appliquée », déplore l'ODSE qui demande aux ministres d'y remédier

Regrette en outre que l'art. ne concerne que AAH / ASI: personnes âgées ou malades par ex. sont parfois en dessous des conditions de ressources.

La Cimade veut améliorer l'accueil des étrangers dans les préfectures

Le Monde – 11/06/08 – 08 305

ASH – 13/06/08 – 08 305

Rapport sur observations dans 32 Dpts : files d'attentes, opacité, iniquité, délais... « **obstacle majeur dans l'accès aux droits** »

Et ce alors que la charte Marianne (2005) incite les administrations à promouvoir courtoisie, rapidité....

Propose: liste nationale pièces à fournir, procédures transparentes et uniformes, définition de critères de régularisation précis, guichets de pré-accueil, etc.

Rétablir l'obligation de motiver les décisions administratives : atténuerait sentiment d'arbitraire.

Revitaliser les « commissions de séjour » et que les étrangers puissent les saisir en direct (réexamen)

Valoriser le travail des agents de ces services : moyens,

formation, coordination ; « **il est difficile de ne pas faire le lien entre la déconsidération dont font l'objet les étrangers et les conditions de travail des agents** »

Témoigne d'arrestations en préfecture, minoritaires mais « en augmentation »

Disponible sur www.cimade.org/publications/17

Santé, expulsions et régularisations

* **La Cour européenne des droits de l'Homme admet l'expulsion d'un étranger malade du sida vers un pays où son accès aux traitements sera aléatoire**

CEDH, 27/05/08, requête 26565/05, N. c/Royaume Uni

ASH – 06/06/08 – 08 291

Démarre en 01 : c/ demande d'asile vers l'Ouganda

En cas d'expulsion, il y aurait « dégradation importante de la situation et réduction significative de l'espérance de vie : pas suffisant en soi pour emporter violation de l'article 3 » de la convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales

L'art. 3 n'oblige pas l'Etat contractant à « pallier les disparités [entre pays] »

S'applique dans des cas très exceptionnels

La requérante est **apte à voyager** et il est **possible** de trouver en Ouganda le traitement.

En 97, décision contraire avait été rendue mais la personne paraissait près de la mort et pas de traitement dans pays d'origine.

* **Régularisations pour raison médicale : un bilan alarmant, dénonce l'ODSE**

Doit créé par la loi du 11 mai 1998

« **L'un des derniers systèmes de régularisation sur place** » : carte séjour 1 an renouvelable après avis Médecin inspecteur santé publique (MISP)

Les 17 organisations membres de l'ODSE craignent un retour situation antérieure

Exigence de pièces non prévues par la loi, refus d'enregistrer demandes, longueur de l'instruction : **taux d'accord en chute libre.**

Les MISP manquent de moyens et parfois les rejets vont contre leur avis.

Rapport sur www.odse.eu.org

Le Parlement européen adopte la directive « retour » sur l'harmonisation des conditions de rétention et d'expulsion des clandestins (18/06)

ASH – 13/06/08 – 08 321

Le Monde – 07-18/06/08 – 08 321

+ site du Parlement européen au 19/06/08

« **Ensemble commun de garanties juridiques minimales en vue d'une protection efficace** »

Eloignements de préférence volontaires : délai de « **7 à 30 jours** » ; possible prolonger ou supprimer délai (cas par cas) + dispositions éviter fuite.

Eloignement forcé : dans un second temps. **Possibilité de le reporter** (intéressé non identifié)

Mineurs non accompagnés : l'**assistance** d'organismes compétences doit être accordée avant toute décision de retour ; intérieur supérieur enfant.

Si obligation de retour pas respectée : possibilité bannissement du territoire européen (5 ans)

Garanties procédurales : décisions écrites, motivées + infos sur recours possibles. Possibilité conseil juridique (gratuité) & assistance linguistique

Durée maximale de rétention : « aussi brève que possible »... **pas plus de 6 mois** mais jusqu'à 18 mois possibles (exceptionnel : absence coopération ou retard dans transmission documents nécessaires).

Rétention mineurs et familles : « en dernier ressort (...) et période la plus brève possible »

Les Etats membres restent libres d'appliquer des normes plus favorables.

Communiqué de presse : www.europarl.europa.eu

Organisations défense droits des étrangers

l'appellent « directive de la honte »

« **Enfermement généralisé migrants en Europe** »

Inquiètes pour les mineurs : intervention du juge pas obligatoire pour expulsion ; l'UE devrait affirmer la « **prohibition de [leur] enfermement** »

M. Hortefeux : en France durée rétention pourra rester limitée à 32 jours et on pourra continuer à ne pas expulser mineurs non accompagnés.

La présidence française de l'Union Européenne
La France va proposer à ses partenaires un « Pacte européen sur l'immigration et l'asile »

ASH – 06/06/08 – 08 29

Le Monde – 31/05/08 – 08 293

Le Conseil européen doit adopter « les fondements véritable politique commune de l'immigration », répartition claire niveaux national et communautaire

5 engagements : promotion codéveloppement, protection de l'Europe (protéger frontières), immigration légale en fonction capacités d'accueil, éloignement effectif des clandestins, et construction d'une « Europe de l'asile »

Assortis propositions concrètes : centres communs de délivrance visas (biométriques), examen des régularisations au cas par cas, immigration choisie, contrat d'intégration, régulation immigration familiale, coopération en matière d'éloignements, statut de réfugié uniforme, procédure et critères communs pour demandes d'asile avec équipes communes d'examen des demandes....

Le Conseil d'Etat annule partiellement une circulaire relative au droit au séjour des Bulgares et des Roumains

ASH – 23/05/08 – 08 248

Le Monde – 21/05/08- 08 248

CE, 19/05/08, SOS Racisme, n°301813, 307022

Ressortissants européens depuis le 1° janvier 2007

Séjours moins 3 mois : prévoyait d'y mettre fin si « charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale ». Impossible pour résidents européens.

Séjours plus de 3 mois : les soumettait à une condition de ressources fixée ... mais la loi ne prévoit pas de ressources autres que « suffisantes »

De même la loi ne prévoyait pas d'OQFT en cas de « charge déraisonnable » : elle est donc annulée

Une simple circulaire ne peut édicter ces points

En bref mais non anodin

Volet bibliographique par le GISTI

ASH – 06/06 & 13/06/08 – 08 297

* **Guide de l'entrée et du séjour des étrangers**

Réédité : intègre décrets des loi 06 & 07.

Ed. la Découverte – 18 €

* **Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile** (Ceseda)

Edition complète + accords Algérie & Tunisie et 6 circulaires (2005/2008)

www.gisti.org – 18 €

Centres de rétention et zones d'attente

ASH – 30/05/08 – 08 283

La commission des lois de l'Assemblée nationale a mis en place une mission d'information : **étudier situation des étrangers et respect de leurs droits.**

Rapport attendu pour la fin juin.

Les pouvoirs publics souhaitent faciliter l'accès des primo-arrivants aux métiers des services à la personne

ASH – 13/06/08 – 08 320

Et notamment titulaires d'un CAI. Accord doit être signé par MM Hortefeux et Wauquiez : 10 000 étrangers bénéficieraient formation chaque année

Conseil économique et social & codéveloppement

ASH – 16/05/08 – 08 241

Avis sur les moyens de mobiliser l'épargne des migrants. Estime que la création du Compte et du Livret d'épargne est un signal **encourageant** mais qui n'intéressera qu'une petite partie des migrants

Suggère une **évaluation dans 3 ans.**

www.conseil-economique-et-social.fr



Flash secteur en mai-juin : le plan banlieues

ASH – 23/05/08 – 08 268

Le Monde – 17/06/08 – 08 268



Vous auriez aimé mieux ? Nous aussi mais c'est ainsi. La suite au prochain numéro.

Le prochain comité interministériel des villes, qui devait se tenir le 16 juin (annonce de Mme Amara le 20 mai) **a été reporté.**

Tous les ministères y devaient y présenter un engagement triennal sur les « quartiers »

Au secrétariat d'Etat à la ville on promet qu'il aura « lieu avant la fin juin »

Gratification des stagiaires : nos éléments

ASH – -23-30/08 & 06/06/08 – 08 273



Voilà, ce n'est pas net, ce n'est pas clair, ce n'est pas fini et là derrière il y a des travailleurs sociaux dans un grand embarras. C'est tout et c'est dommage.

La Coordination nationale rejette toujours l'application en l'état du décret et revendique

➤ Le déblocage de fonds nationaux et pérennes pour la gratification

➤ Son versement par un organisme tiers (éviter la relation employé-employeur instaurée par le décret)

➤ L'égalité de traitement « pour tous et partout »

➤ Le respect de la formation en alternance

Elle critique « l'inefficacité des dispositifs mis en place pour le financement »

Vers une revalorisation des stages dans la fonction publique

Annonces du 27/05 au comité des stages

(Mme Péresse & MM. Woerth et Santini)

Pour les stages d'observation, il y aurait un défraiement et pour la réalisation de tâches précises, une « rémunération » au moins sur la base du Smic. Ne peut s'appliquer avant 2009 (il faut une base législative).

Mme Péresse : crucial que les stagiaires en travail social soient gratifiés au même niveau qu'un agent public en travail social »

Le CSTS

Assemblée plénière 3 juin : exprime ses inquiétudes et demande à la DGAS des éclaircissements sur les revalorisations annoncées dans la fonction publique (risque de différence de traitement avec le secteur associatif)

Incertitudes et inquiétudes demeurent

Malgré les avancées de la circulaire du 21 avril (voir n° avril-mai) et la tendance à l'apaisement du côté des Snasea, Aforts et GNI.

La situation est très disparate : dépend beaucoup contexte local (investissement DRASS notamment)

Dans beaucoup de régions le problème est loin d'être réglé (Auvergne par ex.)

Les mesures annoncées sur la fonction publique posent, elles aussi des questions : pourquoi distinguer 2 types de stages ?

Si vous voulez avoir un point général

Dossier réglementaire avec **toutes** les infos disponibles sur le portail de l'Urssaf

www.ufssaf.fr

Emergence de travailleurs pauvres dans certaines catégories de personnel du secteur social et médico-social

ASH – 23/05/08 – 08 257



Vous le savez, vous en parlez... c'est un drôle d'article à mettre en Travail social ? en tout cas c'est une réalité et c'est surtout bien qu'elle soit abordée. Voilà c'est à lire

Entretien avec M. Grason, Président de l'ADC

Assoc directeurs, cadres de direction et certifiés EHESP

En mars 08, au conseil d'administration de l'ADC, la délégation PACA a témoigné de cette réalité.

Touche environ 5 % des professionnels niveau V (AMP par ex.) et ce n'était pas le cas il y a 5 ans.

Les minima conventionnels sont niveau SMIC.

Certains parfois ne peuvent venir travailler à cause du prix de l'essence ou sont surendettés.

Nous avons relayé notre inquiétude auprès de : ministres Solidarité, Santé, Fonction publique, DGAS, Unifed, Fegapei, centrales syndicales.

Nous réclamons une revalorisation sensible de ces catégories à qui on demande d'accompagner des populations en difficulté : leur propre situation est préjudiciable à leur travail.

C'est aussi une des conditions du remplacement des générations.

Quelles réponses avez-vous obtenues ?

➤ **Fédération santé action sociale CGT** : partage nos constats et s'inquiète (rénovation CC 66)

➤ **Fegapei** : porteuse réforme 66 dont un des enjeux est justement les bas salaires

➤ **Ministre fonction publique** : indique avoir prescrit « un examen attentif » de notre dossier.

➤ **Directeur cabinet M. Bertrand** : transmet à la direction de l'hospitalisation et à la DGAS

➤ **DGAS** : l'enveloppe étant fermée, la négociation se fera au détriment des autres salaires.

« **Nous ne demandons pas une uniformisation des rémunérations, simplement une réduction des écarts..** »

Votre position sur les débats c/ rénovation CC 66 ?

Il faut réorganiser métiers et conditions de travail avant d'aborder la question salariale.

Je suis favorable « à la valorisation des bas salaires et des situations d'emploi, alors qu'aujourd'hui l'ancienneté représente jusqu'à 60% de la rémunération ! »

Les travailleurs sociaux souffrent moins d'usure que d'un déni de reconnaissance

ASH – 13/06/08 – 08 306



Alors là vous pouvez y aller, c'est génial : voilà ; on vous parle de vous comme jamais on ne l'a fait en peignant votre « malaise » ... et vos forces et vos valeurs... allez-y c'est à vous de mettre des mots là-dessus ... et de poursuivre le travail allez savoir !!!

Recherche commandée et financée par Observatoire national pauvreté exclusion (ONPES) et dirigée par M. Ravon, sociologue Université Lyon II.

Dépasse notion d'usure professionnelle pour passer aux « **épreuves de professionnalité** »

Souffrance pas envisagée seulement sous son aspect individuel (burn out) mais en lien avec contraintes et évolutions du travail social.

Articuler « la clinique de la plainte des professionnels, le contexte d'évolution des métiers (...) ainsi que les formes d'étaillage qui permettent de surmonter les difficultés »

Analyse clinique « expérience (...) liée à exercice du métier » et sociologique (transformations)

Se plaindre constituerait une activité ordinaire : insatisfaction des moyens, de la hiérarchie...

Mais quelles sont les « **épreuves** » qui empêchent de faire correctement ce travail ?

Travail souvent très autonome ; « la 1^o de leurs compétences tien à la capacité (...) à faire de leur expérience propre l'instance de certification des pratiques » ; chemin à faire entre « **atteintes et soutiens à la professionnalité** »

2 grands types d'atteintes: contradictions entre prescriptions et travail réel ; manque de soutien, (ou reconnaissance) des collègues et responsables

L'organisation du travail est parfois une « **mise en incompétence** » ; autonomie concurrencée par tâches administratives, réduction de la relation d'aide à une relation de service (dispositifs) ; procédures de contrôle (temps des entretiens ...).

Les plaintes visent peu les usagers : ce n'est pas tant le fait de travailler avec des public difficiles qui est pointé que l'absence de prise en compte du problème par l'institution.

Il faut se défaire de l'idée que « c'est le côtoiement quotidien de la misère sociale qui éprouve les travailleurs sociaux » ; au contraire c'est ce contact qui permet de donner un sens.

Dans les discours la première source de lassitude c'est l'institution ; question de la reconnaissance et du soutien devant événements difficiles.

Le pb ne se réduit pas à l'usure professionnelle

Tenir compte des tensions propres au secteur sur cette question ; se garder de trop l'individualiser

Dans les années 80, se développent décentralisation et dispositifs territorialisés et apparaissent des **spécialisations** (politique ville, insertion...) alors que le « **noyau dur** » stagne (AS, ES). Et de plus en plus de cadres non issus du social (gestion)

« Valeurs spécifiques » attaquées par décideurs politiques et administratifs (méthodes entreprise)

Le rapport à l'utilisateur a changé aussi : public élargi, « de moins en moins prévisible, voire même proche culturellement », qui prend la parole.

« **L'horizon temporel du travail social** » se rétrécit. Le temps long cède au temps de l'urgence.

Les travailleurs sociaux ne sont pas passifs : résistance permet « d'augmenter leurs capacités d'action et de défendre l'honneur du métier ».

Ils s'engagent à l'extérieur (citoyenneté), jouent les cartes de la mobilité et de la formation...

Et au niveau collectif, **la demande d'analyse de la pratique**

explose. « L'enjeu n'est plus seulement un appui mais une recombinaison de l'activité professionnelle ».

On attend de ces dispositifs qu'ils prennent tout en charge : culture commune, repères théoriques, référentiels métiers, régulation d'équipe... d'autant que les espaces de fabrication de l'identité pro (syndicats...) sont en recul.

M. Ravon met en garde contre « cette confusion des genres » et invite à développer de véritables collectifs de soutien à la professionnalité ».

Va à contresens de la tendance actuelle visant aux « performances » individuelles.

Synthèse sur www.travail-solidarite.gouv.fr

CSTS : il est « urgent » de clarifier le cadre juridique de l'intervention des travailleurs sociaux

ASH – 13/06/08 – 08 307



Bien: ne tourne pas autour du pot. Un vrai soutien à l'intervention social avec un rappel, jamais inutile, des articles des codes définissant les conditions du secret professionnel. C'est à suivre.

FDTA alertait Mme Létard (02/07) : mise en cause d'intervenantes dans le cadre de l'aide aux mineurs étrangers isolés. ET Mme Létard a saisi la **Commission « éthique et déontologie »** du CSTS

Avis rendu le 3 juin : travailleurs sociaux de plus en plus confrontés à « multiplication d'incidents ».

Recherche de sans-papiers dans CHRS..., demandes de magistrats (infos)...

« Méconnaissance de la finalité du travail social [qui] porte atteinte à [son] exercice »

AS soumis au secret professionnel et autres intervenants au secret dit « missionnel »

(art. L.411-3 CASF & 226-13 code pénal)

« S'ils ont toujours à répondre aux convocations de la police, ils doivent garder le silence sur les faits privés dont ils ont eu connaissance »

Secret ne peut être levé qu'en cas de péril pour la personne – art. 226-14 code pénal

Etrangers en situation irrégulière : leur mission est de les aider. Loi 26/11/03 « une personne qui agit afin de répondre à un danger grave et imminent menaçant la vie ou l'intégrité physique de l'étranger ne peut être condamnée pour aide au séjour irrégulier » (c/ FDTA trouver un logement y correspond)

Scolarisation de leurs enfants mineurs : engagements internationaux ratifiés par la France (CIDE) + Préambule constitution garantissent l'accès à l'école des mineurs sans conditions de régularité de séjour de leurs parents

« Besoin urgent de clarification entre les diverses réglementations : droit de séjour, droit pénal et civil, droit de tout être humain d'être respecté »...

Soutient la démarche de Mme Létard : réfléchir sur la sécurisation juridique des interventions et souhaite « début rapide des travaux »

Demande à être représenté au sein du groupe de travail interministériel (affaires sociales, justice et intérieur) qui doit être mis en place.

L'étonnement, pour une nouvelle relation à

l'utilisateur

ASH – 23/05/08 – 08 262



Un peu inhabituel, et comme article, et comme traitement. Ce sont des morceaux choisis, citations qui nous plaisent, et que nous proposons en un jour de grisaille pour les jours où la routine vous pèsera.

On peut faire autrement. Ainsi ou autrement d'ailleurs, mais autrement. C'est bien.

Par Mme Soulié, AS CG Val-de-Marne

L'étonnement est plus fort que la surprise : c'est voir ce à quoi on ne s'attendait pas et en recevoir un certain coup.

« Qu'est-ce que c'est ? », demande l'enfant étonné et ensuite l'enfant demande « Pourquoi ? »

Il faut pouvoir s'étonner pour connaître.

« L'étonnement suppose d'aller du côté de l'inconnu, de l'altérité, de l'énigme d'autrui »

« Aller au-delà de l'écoute empathique (...) bousculer le protocole par un nouveau questionnement. Celui de l'étonnement »

« Ne plus s'étonner c'est se figer et enfermer l'autre uniquement dans ce qu'il montre »

« L'étonnement ne repose pas seulement sur le choc. (...) Il suppose paradoxalement une attitude calme et réfléchie. Attitude développée après s'être dit que tout ne va pas de soi »

« Au moment de l'étonnement, commence le partage : on est embarqué avec et pour autrui, on accepte de se laisser emporter »

jocelyne_soulie@hotmail.com

Dossier signalétique : éléments, points de vue, expériences



Dans l'article sur les fugues, on parle des éducateurs de prévention spécialisée et de la complexité de leur intervention : nous avons aimé mais nous pensons cela dit que vous êtes « au point » pour les fugues. Séjours de rupture à l'étranger : vous en organisez, ou alors vous en avez envie... ou votre public. C'est le 2° dossier que nous trouvons autour de cette question. Et puis une mention spéciale pour l'accueil des mineurs errants

Les fugues d'adolescents : des messages à prendre au sérieux

ASH – 16/05/08 – 08 230

Chiffres police : 44 699 en 07 dont 25 % moins 15 ans. 52,5% sont des jeunes filles mais on s'inquiète plus vite et 62% vivent en institution mais signalés systématiquement. 30% revenus ou découverts en 24h, 7% 48h ; même proportion absents ≅ 1 mois.

« Il n'y a pas de petite fugue » ; les profils des fugueurs montrent des cumuls de difficultés.

Educ PS au Forum des Halles : « très difficile de travailler avec mineurs en fugue : en crise contre tous les adultes nous y compris ». « Négociation » entre principes d'intervention (libre adhésion, anonymat) et nécessité de rappeler les limites. Réintroduire le principe de réalité. En institution, aussi on négocie : parfois trouver mode d'accueil

plus souple, parfois rester en contact par SMS.
Mais toujours prendre la fugue au sérieux.

La délicate prise en charge des mineurs errants

Lien Social n° 888 – 12/06/08 – 08 311

Beau parcours d'un centre d'orientation sociale de Gironde qui diversifie les réponses : internat, appartements, hôtel et désormais accueil à bas seuil pour adapter sa réponse à un public échappant largement aux efforts de la protection de l'enfance

cos.quanocard@wanadoo.fr +Tel. 05 56 85 35 15

L'hébergement, un droit inconditionnel

ASH – 13/06/08 – 08 310

Par M. Deluchey, Dteur adjoint CHRS en 93

Historique : au XIX° les aides étaient subordonné à une « effort de relèvement », dans les années 50 on parlait « d'inadaptés sociaux » à réadapter, et puis évolution récente. Loi 2002-2, DALO mais concrètement il y a des exigences abusives. Mise en place difficile de l'inconditionnalité.

jjdeluchey@wanadoo.fr

Les séjours de rupture à l'heure des bilans et des recommandations

Lien Social n° 886 – 29/05/08 – pp. 8-19 – 08 279

Ils se sont multipliés ces dernières années : un rapport interministériel propose aujourd'hui des recommandations (encadrement...) et reconnaît leur efficacité. Réflexions et reportages.

Missions sur les séjours à l'étranger

Sur <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/>

La prostitution : champ de bataille des assocs

Lien Social n° 885 – 22/05/08 – pp. 8-18 – 08 260

Certaines assocs considèrent la prostitution comme une inadaptation sociale : elles sont dites « abolitionnistes » ; leur but étant de faire sortir les personnes de la prostitution ;le Nid en fait partie.

D'autres la considèrent comme un métier : sont appelées réglementaristes ; l'idée étant de faire accéder les « travailleurs du sexe » aux droits des autres travailleurs ; le bus des femmes par ex.

Entretien et reportages avec diverses tendances

Personnes (...) handicapées : l'accueil familial des adultes en attente d'un cadre attractif

ASH – 23/05/08 – 08 247

Ce maillon entre maintien à domicile et institution ne dépasse pas « le stade de la confidentialité » et reste très rural mais les besoins augmentent. La loi 2002 a précisé agrément (CG), rémunération et contrat mais il reste du travail à faire pour insérer les familles d'accueil parmi les intervenants sociaux. Des initiatives départementales en cours.

Cet accueil est moins cher qu'un hébergement spécialisé et il concerne aussi les personnes âgées.

Destinées aux responsables & équipes direction...

Finalités : processus **participatif**, vise à instaurer un débat et définir **priorités d'amélioration**. « Exercice de la citoyenneté au sein des établissements et services » ; le « **constat d'écart ou d'effets non attendus n'est pas négatif mais productif** ».

Elle nécessite l'élaboration d'outils de mesure.

Elle doit porter sur les points suivants : effectivité des droits des usagers, établissement dans son environnement (partenariats...), projet d'établissement et modalités de mise en œuvre, organisation de l'établissement.

L'ANESM conseille d'articuler ces domaines

Prochainement dispo sur www.anesm.sante.gouv.fr

... et sur la participation des usagers des établissements du secteur de l'inclusion sociale

Soit CHRS, CADA + centres hébergement urgence

En Bref et en mai-juin

* **La rénovation de la CC 66 bute sur la question des salaires**

ASH – 23/05/08 – 08 259

L'intersyndicale : fait de sa revendication salariale une « **priorité absolue** » et la proposition initiale de revalorisation de 1,16 % ne la satisfait pas

Fegapei : regrette ce blocage, la question de la rémunération devant au cœur des négociations

* **Lutte contre les violences conjugales, instructions pour mise en place référents locaux**

ASH – 23/05/08 – 08 258

Circ. SDFE/DPS/2008/159 du 14 mai, à paraître BO Santé - Protection sociale - Solidarités)

Dans le cadre du plan 2008-2010.

Etats des lieux, **appel à projets** par les représentants de l'Etat et sélection des candidatures après avis du CDPD ; établissement de conventions.

Le référent ne substitue pas à l'existant ; il réalise avec les femmes une évaluation, facilite leurs démarches et les accompagne pour s'assurer que les bonnes réponses leur sont apportées.

* **Convention-cadre entre le Centre national fonction publique territoriale et l'Observatoire national de l'enfance en danger** (pour 3 ans)

ASH – 06/06/08 – 08 299

Prévoit l'élaboration de **contenus de formation**.

Dans le cadre réforme protection de l'enfance : instaure obligation de formation à la problématique enfance en danger pour TOUS les professionnels concernés : médecins, travailleurs sociaux.....

* **L'UNAF et la médiation familiale**

ASH – 23/05/08 – 08 259

L'assoc souhaite le dévt de ce type d'intervention et publie un **guide à l'intention des promoteurs** souhaitant ouvrir un service

Champ d'intervention, cadres juridique et financier, étapes de la création, ...

Textes fondateurs et fiches pratiques en annexe

Téléchargeable sur www.unaf.fr

Professions sociales et établissements



Lisez... et jetez un œil sur la rénovation CC 66 (en bref et en mai-juin). Un œil sur « les violences conjugales » : appel à projets à venir. Mais ce mois-ci « vous » êtes ailleurs, dans de grands articles consacrés en dehors de cette rubrique, à votre malaise, voire à votre précarité.

L'ANESM formule ses premières recommandations sur l'évaluation interne

ASH – 16/05/08 – 08 229

Eléments sur le handicap



La conférence du 10 juin : attente... et premiers résultats. De la Fegapei au délégué interministériel, les constats se ressemblent en amont mais divergences de fond en aval. C'est à lire. Et puis beaucoup d'informations pratiques car nous sommes convaincus que dans la masse des nouveautés, on court grand risque d'être submergés.

A voir, le rapport annuel de la Halde En Société

L'APF recommande aux personnes en situation de handicap de saisir la HALDE (ASH – 30/05/08 – 276)

Conférence nationale : l'attente

* **La Fegapei veut « relancer la politique du handicap »**
ASH - 23/05/08 – 08 252

La Fédération a remis aux ministères concernés, au 1^{er} ministre et au Pdt de la République ses propositions

Demande loi de programmation pluriannuelle définissant conditions de financement et portant sur une approche globale : **compléter et harmoniser un dispositif « morcelé et hétérogène »**.

Concerne plus de 20 administrations centrales.

Propose un **Haut Commissariat** rattaché au 1^{er} ministre et demande un « **pôle de compétitivité** » **Chiffrage ? : 6 milliards**, (2 de plus) ; « besoin supplémentaire de 1,5% du total dépenses sociales »

Signifie également **mieux affecter les dépenses** (par ex prises en charges médico-sociales moins chères et plus adaptées que les sanitaires)

* **Le Comité d'entente veut des « signes forts »** : attaché à la loi 05 mais demande « un nouvel élan »

Deux articles dans les ASH du 06/06/08 – 08 252

* **Du concret et vite !**

Par le Secrétaire de la FNATH

« Il est plus que temps d'assurer le service après-vente des nouveaux dispositifs créés par la loi »

* **« Il faut accélérer et approfondir la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 »**

Par M. Gohet, *délégué interministériel aux personnes handicapées*

Bilan et quelques questions d'actualité

Conférence nationale : premiers résultats

ASH – 13/06/08 – 08 316

Le Monde – 11/06/08 – 08 316

Un « pacte pour l'emploi » des handicapés et 50 000 places en établissements

1,5 milliard pour 50 000 places créées sur 5 ans, dont 30 000 en service d'ici 2012.

Emploi et formation : plans régionaux d'accès à la formation professionnelle avant fin 08 ; suppression de la limite d'âge pour l'accès à l'apprentissage et développement d'accords d'entreprise (branche...) pour plans embauche et maintien dans l'emploi + publication des résultats. Majoration des amendes pour les 27 000 entreprises n'employant pas les 6% de personnes handicapées.

1,4 milliard pour l'AAH : + 25 % d'ici à 2012.

Réforme de l'allocation. Bilan professionnel à chaque demande (proposition contrat d'insertion et d'accompagnement dans l'emploi) et **2 régimes différents** selon que l'on peut ou non travailler.

Création revenu d'existence égal au SMIC et non-prise en compte des revenus du conjoint : pas à l'ordre du jour (ministère : 40% titulaires AAH y perdraient) **On est dans l'aide sociale ; était revendiqué un droit attaché à la personne.**

Scolarisation / accessibilité : + de 160 000 enfants handicapés inscrits dans l'école de leur quartier (+ 20 % en 3 ans) et **10 000 de + à la rentrée 08**. Accès à l'école simplifié + filière « métier » AVS.

Expérimentation à venir : « zones d'accessibilité concertées » avec acteurs locaux.

Les assocs relèvent le « volontarisme »

mais « rendez-vous manqué » sur les ressources

« Signal symbolique important »

Même si les assocs restent vigilantes sur la création des places... la déception porte sur les ressources.

FNATH : « la seule logique présentée (...) est une mise ou remise au travail. Lier la question des ressources à la question de l'emploi installe un climat de suspicion »

AFP : « à chaque fois qu'on parle de revenu d'existence, on nous répond sur le terrain de l'emploi. (...) L'AAH, même à 25% supplémentaires, restera en dessous du seuil de pauvreté » (817 € mois)

Les assocs demandent une réécriture du décret c/ accessibilité lieux de travail avec mêmes exigences que pour les lieux recevant du public.

Autisme : des éléments en mai-juin

ASH - 23/05/08 – 08 253

Le gouvernement lance le « plan autisme » 08-10

Le plan 05-07 a permis des améliorations mais **subsiste « un vrai retard »** (Mme Létard)

Plan doté de 187 millions.

« **Mieux connaître** » : un comité élaborera (fin 08) un corpus de connaissances, des formations de formateurs seront labellisées, et les formations initiales seront actualisées.

« **Mieux repérer** » : améliorer diagnostics chez l'adulte, conforter les centres de ressources, favoriser la vie en milieu ordinaire et créer services d'accompagnement médico-social.

« **Diversifier les approches** » : construire 4 100 places sup. sur 5 ans.

Les assocs saluent « l'effort des pouvoirs publics »

Mais auraient voulu plus de précisions sur la mise en œuvre concrète et demandent à y être associées.

Tribunal administratif Toulouse suspend l'exclusion d'un enfant autiste de son école primaire

Ordonnance du 15/05/08 – n° 082083 (Dupart)

Mesure prise par l'inspecteur EN pour cause de « comportement difficile » depuis novembre 2007.

Tribunal : droit à l'instruction (...) est une liberté fondamentale ; mesure prise en dehors du « cadre de la procédure disciplinaire » ; aucune mesure de remplacement ; ordonne réintégration jusqu'à ce que l'équipe de suivi de la scolarisation se prononce (proposer aménagements jusqu'à fin année scolaire)

En bref et en mai -juin

***Des pistes pour améliorer l'accès des enfants handicapés aux structures d'accueil et de loisirs**

ASH - 23/05/08 – 08 255

Rapport intermédiaire de la plate-forme nationale « **Grandir ensemble** » avant une étude officielle prévue pour novembre.

Etat des lieux : d'une offre diverse mais manquant de cohérence et de pilotage et orientations.

Éléments sur www.grandir-ensemble.net

*** La prestation de compensation du handicap « enfant » entre en vigueur**

ASH – 16-30/05/08 – 08 235

Décrets 08-450&451, 07/05/08 – J.O. 11/05/08

Arrêté du 7 mai 2008, JO du 27 mai 2008

Pour améliorer la situation de familles avec enfants lourdement handicapés, la LFSS 08 a supprimé la condition d'âge (20 ans) pour l'ouverture du droit à la prestation de compensation

En bref et en pratique

ASH – 16-30/08 & 06/06/08 – 08 235

Scolariser les élèves handicapés

Parce que « **beaucoup reste à faire** » l'EN diffuse ce guide destiné aux professionnels de l'éducation.

Institutions, personnes, outils + éclairage concret sur certaines situations (enfants hospitalisés...)

Col. Repères handicap <http://eduscol.education.fr>

Rentrée scolaire

La permanence téléphonique de l'APAJH

Fonctionne depuis le mois de juin

01 55 39 56 01

Charte grandes école / handicap

Signée le 23 mai pour 2 ans reconductibles, à l'instar de la charte université / handicap.

Favoriser accès et insertion.

Communiqué sur www.cge.asso.fr.

Services à la personne

L'enseigne Handéo démarre dans 3 Dpts

« Pour toutes les situations de handicap : Drôme, Nord et Paris avec des conseillers formés

☎ 0820 00 50 50 / www.handeo.fr



Textes sélectionnés en mai-juin



C'est notre sélection...

Lois

ASH – 30/05/08 – 08 284

Portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations

n° 2008-496 du 27/05/08, J.O. du 28/05/08

Décrets

ASH – 06/06/08 – 08 302

Achevant la nouvelle carte judiciaire pour les conseils de prud'hommes : 62 supprimés et 1 créé. Mise en place progressive jusqu'au 01/01/11.

n° 2008-514 & 515, 29/05/08 – J.O. 01/06/08

Arrêtés

ASH – 16/05/08 – 08 238

*** Portant nomination des représentants des coordinations associatives au sein du conseil du développement de la vie associative** J.O. 14/05/08

ASH – 23/05/08 – 08 269

*** Complétant la liste des personnes avec lesquelles les détenus peuvent correspondre sous pli fermé** (inclut notamment contrôleur général lieux privation liberté) 25/04/08 - J.O. 16/05/08

*** Portant nomination au Conseil national de l'habitat**
30/04/08 - J.O. 11/05/08

*** Précisant la natures des infos que la CNAM doit transmettre au ministère de la Santé relatives à l'AME**
06/05/08 - J.O. 16/05/08

ASH – 06/06/08 – 08 303

Modifiant la liste des centres de rétention (2 nouveaux à Hendaïe et Matoury en Guyane)

06/05/08 - J.O. 30/05/08

Une ordonnance

ASH – 06/06/08 – 08 304

Mettant en conformité avec le droit européen les règles d'accès des étrangers à la profession d'assistance de service social

n° 2008-507 du 30/05/08, J.O. du 31/05/08

Une circulaire

ASH – 13/06/08 – 08 319

Détaillant le dispositif des résidences hôtelières à vocation sociale – DGUHC du 8 avril 2008

www.dguhclogement.fr

Un dossier sur la domiciliation des personnes sans domicile stable

ASH - 23/05/08 – pp. 19/25 – 08 246



Nous l'avons déjà mentionné bien sûr mais l'existence de ce dossier peut simplifier la vie de certains d'entre vous. Voilà.

La loi « DALO » a réformé le dispositif et notamment institué une attestation d'élection de domicile unique et valable pour un ensemble de droits et de prestations.

- Public visé
- Prestations sociales et droits concernés
- Organismes de domiciliation
- Procédure d'élection de domicile

Textes de référence

- Loi 2007-290, 05/03/07, art. 51, J.O. 06/03/07
- Décret 2007-893, 15/05/07, J.O. 15/05/07
- Décret 2007-1124, 20/07/07, J.O. 22/07/07
- Arrêté du 31/12/07, J.O. 01/02/08
- Circ. DGAS/MAS/08-70, 25/02/08 BO 08-3



Une association ouvre les portes de l'entreprise aux « inemployables »

ASH – 16/05/08 – 08 230



Franchement là ça nous plaît. Parce que le point de départ est radicalement différent et vous savez que nous privilégions cette attitude. Changer quand ça ne marche pas et c'est plus compliqué que ça n'en a l'air. A lire.

C2DI 93 a été créée en 2001 (réseaux FANARS 93 + Interlogement 93) et regroupe 15 assocs

A partir d'un double constat : pratiques de recrutement sélectives écartent les personnes sans qualification qui se dévalorisent et beaucoup d'entreprises expriment des difficultés à recruter.

Sortir des dispositifs classiques d'accès à l'emploi puisqu'ils ne servent généralement pas aux publics en grande difficulté.

C2DI ne raisonne pas en termes de parcours de resocialisation, redynamisation réinsertion... mais mise d'emblée sur l'entrée dans un emploi durable dans le secteur marchand.

Il faut d'abord changer de regard sur ces personnes

3 équipes de 3 chargés de mission chacune suivent chacune environ 80 personnes et interviennent à la fois sur l'offre et la demande, **méthode IOD**

Méthode IOD : organiser une intermédiation en agissant sur les pratiques de recrutement ; créer un réseau d'entreprises que l'on interroge dans les moindres détails pour connaître les postes à pourvoir et proposer ainsi des personnes a priori jugées éloignées de l'emploi mais qui conviennent. Environ 50 structures travaillent ainsi en France

Les personnes orientées doivent être sans qualification, demandeurs d'emploi, allocataires d'un minimum social et être désireuses de travailler. **On leur donne alors connaissance de l'ensemble des offres** : c'est un outil de communication car on voit leurs réactions.

Mais le plus gros du travail des équipes se fait avec les entreprises. Faire changer les méthodes de recrutement. 80 % des personnes concernées n'ont aucun diplôme, un tiers aucune ressource et 40 % cumulent 5 types de difficultés. **Alors on laisse tomber CV, lettres de motivation...**

...Et on passe 50 % du temps à travailler avec employeurs : capter les offres d'emploi, discuter conditions d'une bonne intégration, proposer accompagnement des contrats jusqu'à validation de la période d'essai, examiner les besoins exacts...

On leur montre **les avantages de la fidélisation du personnel** (rentabilité).

Cette démarche bouscule les pratiques des travailleurs sociaux : « remet en question l'idée de parcours d'insertion, de sas »... et « davantage dans l'esprit de la loi 2002-2 (...) donne possibilités aux personnes d'aller vers ce qu'elles désirent »

C2DI ne se présente pas comme une structure d'action sociale mais plutôt comme un dispositif chargé d'aider les PME à résoudre pbs d'emploi : pas toujours bien perçu par assocos partenaires Mais sinon « plus de 95 % des employeurs refuseraient de nous rencontrer »

Résultats : près de 50 % des 200 personnes entrant chaque année à C2DI obtiennent un emploi durable (80 % CDI et 20 % CDD longue durée avec perspective DCI)

Dus aussi à l'action sociale menée en parallèle par les assocos : transports, logement...

Bienfaits limités pour certains publics : femmes, seniors, personnes illettrées : l'assoc y réfléchit

Pourquoi pas étendre l'action à des gens avec un diplôme, qui n'est plus une garantie d'embauche ?

La démarche répond à la demande du public et le met en situation de faire des choix, d'être acteur.

C2DI 93 - 01 58 03 60 60 – association@c2di93.fr

Du côté des missions locales

ASH – 23-30/05/08 – 08 267



Alors, ça fonctionne... et on change : en gros c'est aujourd'hui le sentiment de ce réseau. Confirme ce que vous lisiez dans le numéro d'avril-mai. Mais à lire parce qu'on y « découvre » encore des choses techniques et claires sur le futur contrat d'autonomie. Lire aussi les réactions du réseau au Grenelle de l'insertion.

Les 480 Missions locales et PAIO en 2007

1 130 000 jeunes de 16 à 25 ans accueillis

Un million reçus en entretien individuel

Ces 3,5 millions d'entretiens ont abouti à la signature de **452 000 contrats de travail « classiques »** + 92 000 contrats alternance ou aidés

175 000 jeunes résident en ZUS : proportion d'accès à un emploi « classique » en hausse : 26 % en 07 contre 24% en 06 et 22% en 05

L'UNML déplore l'absence de cohérence entre le contrat d'autonomie et le CIVIS

Regrette à son tour (cf. n° d'avril-mai) le choix d'un appel d'offres ouvert au secteur marchand. Le réseau est compétent sur ce contrat.

Souhaite, pour le moins, une articulation.

Et la concurrence contrat d'autonomie / CIVIS ?

Les deux s'adressent au même public mais les bénéficiaires CIVIS percevront 900 € sur un an et les autres jusqu'à 1 800 €.

L'UNML craint une désaffection des jeunes pour le CIVIS qui en a pourtant accompagné 105 175 vers un emploi durable.

Et quel impact sur le financement des ML ? L'Etat en tiendra-t-il compte dans leurs résultats ?

Autre crainte : que des mineurs désertent l'école pour un contrat leur octroyant une bourse (300 €). **Aucun délai de carence** prévu entre sortie de l'école et contrat d'autonomie (existe pour CIVIS)

Sera attentive à l'évaluation du dispositif

Nos éléments en mai -juin



Les chiffres de la DARES sont à lire : on a envie de penser que ça marche puisque ... et pourtant on voit bien par ailleurs que « ça » ne marche pas. L'étude Insee étant là pour étayer vos constats. Et c'est tout le problème.

Plus de contrats d'aide à l'emploi qu'ailleurs dans les zones urbaines sensibles

Lien Social n° 855 – 22/05/08 - 251

2006 : 431 000 personnes embauchées dans 1 des contrats plan de cohésion sociale : CAE / CA / CIE

16 % d'entre eux habitaient en ZUS alors que les ZUS représentent 7 % de la population active.

Moins qualifiés que l'ensemble des bénéficiaires

34 % niveau de formation initiale inférieur BEP –CAP (21 % hors ZUS)

77 % touchent le RMI (64 % hors ZUS)

4,5 % demandeurs d'emploi des ZUS embauchés en CAE (2,8 % hors ZUS)

Résidents des ZUS en général ont 1,5 fois plus de chance d'accéder à un contrat aidé du secteur non marchand (mais accèdent moins souvent au CIE)

DARES n° 2008 – 20.1 – www.travail.gouv.fr

Une étude de l'Insee juge inefficaces les contrats aidés du secteur non marchand en matière de retour à l'emploi

ASH – 06/06/08 – 08 288

Quel est leur effet à long terme ?

Travaux d'évaluation en Europe soulignent des efficacités variables selon dispositifs.

Etude sur bénéficiaires sortis fin 99 de CES (non marchand), CIE (marchand) ou SIFE « collectif »

CIE : efficace en terme de retour emploi, et amélioration niveau de vie

CES : inefficace sur le moyen terme. Voire « dégradation au regard du retour à l'emploi non aidé »

SIFE : faible efficacité.

« Si les contrats aidés dans le secteur marchand, à l'égal des actions d'accompagnement des chômeurs, tendent à favoriser le retour à l'emploi, ce n'est pas le cas pour les contrats aidés dans le secteur non marchand ni pour les stages de formation »

Eco & Stat n° 408-409 sur www.insee.fr

Entreprises et insertion

collaborer et coproduire sur le territoire

Guide pratique pour faciliter partenariats entre entreprises classiques et structures d'insertion : pourquoi, comment et avec qui coopérer.

Plus « anti-dictionnaire des idées reçues » et petit lexique de l'insertion.

Téléchargeable sur www.cnei.org

Chômage : les bons chiffres d'avril... et du premier trimestre 2008.

ASH - 06-13/06/08 - 08 287

Le Monde - 06/06/08 - 08 287



Indéniablement bon et tant mieux mille fois. Point d'interrogation parce que les moins de 25 ans... Et cela nous concerne de très près. Et pas seulement parce que nous sommes dans le social. C'est là un point d'interrogation structurel.

Insee pour le premier trimestre 2008

Au sens du BIT le taux de chômage au 1^{er} trimestre s'établit à 7,2 % en métropole et 7,5 % avec les DOM : c'est le plus bas depuis 25 ans.

(Marge d'erreur à + ou - 0,4 points)

Baisse de 0,2 points par rapport au 4^e trimestre 07

Moins forte que dans les derniers trimestres 07 mais plus importante que s'y attendait l'Insee et ne le laissent augurer les stats ANPE : « **taux d'emploi augmente depuis le milieu de l'année 2006** »

2,6 millions de personnes ne travaillent pas mais le souhaiteraient (5,3 % population 15 ans ou +)

Parmi les personnes en emploi : 4,4 % sont en situation de sous-emploi (1 180 000 personnes)

Taux de chômage des 15/24 ans : 17,2 % contre 21,1 % au 1^{er} trimestre 2007.

Note conjoncture- Infos rapides 157- www.insee.fr

Ministère pour le mois d'avril 2008

Fin avril 8 400 chômeurs de moins en cat. 1, soit une baisse de 0,4 % en un mois et 5,7% en 1 an.

Chômeurs moins de 25 ans

augmentation de 1,3 % en avril

et baisse de 3,4 % en 1 an

Baisse du nb chômeurs + 50 ans & longue durée

Inscriptions ANPE cat. 1 janvier, février mars : + 4,1 % par rapport aux 3 mois précédents

Sorties ANPE dans même schéma : + 0,5 %

Nb de chômeurs autres catégories : + 0,3 % en avril mais moins 5,7 % en 1 an

DARES - Infos Synthèses 23.1 www.travail.gouv.fr

Chômage : un entretien sur l'offre raisonnable d'emploi et d'autres éléments



Nous reparlerons encore, parions-en, de l'offre raisonnable d'emploi. Dans le numéro d'avril-mai il y en avait une présentation, dans celui-ci un point de vue, qui est à prendre comme tel bien sûr mais qui éclaire bien des choses en même temps. Jetez un œil au rapport Boulanger, qui se préoccupe beaucoup du public en difficulté : c'est toujours bien...

Pour ce qui est du retour à l'emploi, lire aussi l'étude Insee dans *éléments sur l'emploi*.

Projet de loi « relatif aux droits et devoirs des demandeurs d'emploi »

Un entretien avec M. Freyssinet, économiste

Le Monde - 27/05/08 - 08 286

Le gouvernement a critiqué la définition de l'offre valable d'emploi du Code du travail qu'il trouvait trop vague ; **mais le projet de loi ne comporte pas de nouvelle définition.**

Le profil de cette offre fera l'objet d'une définition conjointe entre le demandeur d'emploi et son référent (remplaçant ANPE). Cela est positif mais le **chômeur pourra être radié en refusant offres dont la définition ne sera pas inscrite dans la loi.**

Politique incitative ou « culpabilisatrice » ?

Pas d'expérience permettant de répondre de façon objective à cette question.

Etudes menées sur la dégressivité (entre 93 et 01) ont montré qu'elle était sans effet direct.

Comparaisons internationales : la pression, pour être efficace, doit s'accompagner d'actions positives d'aide au retour à l'emploi.

Chaque fois que l'on promeut une politique justifiant des mesures de contrôle, on « surfe sur le thème du faux chômeur ».

Ne doit-on pas inciter les chômeurs à se porter sur les offres non pourvues ?

Les offres non pourvues sont de deux sortes.

Celles requérant qualifications spécifiques : c'est une question de formation et non de sanctions.

Et puis il y a les « **bad jobs** » : précaires, mal payés... « dans la mesure où le projet isole la sanction de toute mesure positive d'aide au retour à l'emploi »... ils seront obligés d'accepter... ?

L'adoption de la loi est prévue avant l'été.

Les préconisations de la mission « Boulanger » pour un « saut qualitatif » dans le service rendu

Aider les chômeurs à trouver un emploi : accompagnement ET appui personnalisés

Etablir le rapport entre le nouvel opérateur et « **les publics présentant une problématique spécifique d'insertion sociale** » : **ne pas les laisser « à la charge des seuls travailleurs sociaux [mais] associer le travail social et le travail d'intermédiation dans un duo organisé »**

Accompagner les actifs occupés désirant changer d'emploi.

Améliorer l'efficacité du système : organisation déconcentrée, coopération avec tous les acteurs

Téléchargeable sur www.minefe.gouv.fr

Où l'on retrouve le RSA



Nous avons présenté déjà un gros dossier (cf. numéro avril-mai) et l'avis du COE en reprend beaucoup d'éléments. Les autres contributions sont à lire et notamment celle de la FNARS qui résume bien les inquiétudes du secteur. A noter que la question du RSA est indissociable sur le fond du Grenelle de l'insertion mais nous préférons la traiter à part pour éviter des articles trop longs.

Un avis du Conseil d'orientation pour l'emploi sur le RSA

ASH - 16/05/08 - 08 271

Le Monde - 27/05/08 - 08 271

Travail mené à la demande du gouvernement.

« **Peut constituer un atout important** » : effet meilleur que le RMI sur la pauvreté et sur l'emploi, mais « pour un coût supérieur »

Le dispositif retenu doit rester « simple » avec un même barème sur tout le territoire national.

Conditions de réussite

La substitution du RSA à la PPE peut « faire de nombreux perdants » : **recommande une évolution des droits connexes, qu'ils dépendent des ressources et non pas du**

statut des personnes.

« **Faire en sorte** » que le RSA ne dégrade pas la qualité de l'emploi : temps partiels, bas salaires....

Des aménagements sont proposés.

Inclure dans le RSA les créateurs d'entreprises et les travailleurs indépendants, et ne pas le faire au détriment des contrats aidés.

Repenser l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi.

Cette réforme doit se faire en lien avec les autres chantiers sociaux (service public emploi...).

Voir www.coe.gouv.fr

A noter cf. articulation RSA / PPE

Gagnants potentiels: les bénéficiaires de la PPE, qui la perdent quand leur revenu tombe en dessous de 0,3 du smic et qui auraient droit au RSA

Perdants potentiels : les personnes entre 1,2 et ,14 du smic et touchant actuellement la PPE, soit entre 2,6 et 2,7 millions de salariés (estimation 2006).

La PPE concerne en tout 9 millions de salariés

Le RSA ne doit pas être une mesure isolée, demande la FNARS

ASH – 06/06/08 – 08 271

La commission « familles, vulnérabilité, pauvreté » situait le RSA comme « un pan d'une politique globale » emploi & réduction inégalités.

La FNARS regrette l'absence de ce positionnement

Dans ses réflexions et propositions au « livre vert » (voir www.fnars.org), elle s'interroge :

Concernera-t-il tous les travailleurs pauvres (y compris bénéficiaires contrat aidés) ?

Quid des 18/25 ans ? « les grands oubliés des politiques publiques d'insertion professionnelle »

Rappelle le **risque d'une multiplication des emplois précaires**. Propositions pour contrôler le recours aux temps partiels ..

Souhaite inscription systématique des allocataires minima sociaux sur listes demandeurs d'emploi (figure dans orientations du Grenelle)

« **Ne pas limiter le temps du versement du RSA** »

Le RSA devrait s'appliquer en fonction du besoin des personnes et non de leur statut.

Minima sociaux doivent être revalorisés (indexés sur salaire minimum et non sur indice des prix).

« **En l'absence d'une approche globale des différentes réformes en cours, il est à craindre que l'impact du RSA ne soit limité** » (réformes service public emploi, formation pro..).

Redéploiement PPE pour financer RSA: déplore ce choix de ne faire jouer « la solidarité qu'entre publics défavorisés »

Des éléments sur le RMI



Chiffres à la baisse, qui répercute comme toujours les baisses du chômage. La deuxième partie est plus technique mais gardez à l'esprit ce « caractère déclaratif » du RMI ; ... jetez un coup d'œil.

Chiffres du RMI au 31/03/2008

ASH – 143/065/08 – 08 315

Avec 1,13 million d'allocataires, diminution de 1,8% au 1^{er} trimestre et de 6,6 % sur 1 an.

77 000 allocataires ayant un droit au RMI bénéficiaient d'un CI-RMA (73 000 il y a 1 an)

Parmi eux seuls 20 000 continuaient à percevoir un paiement au titre du RMI

Source CNAF - L'e-ssentiel n° 74 - juin 2008

Proposition de loi pour améliorer gestion RMI

ASH – 16/05/08 – 08 231

Pour améliorer le contrôle comptable ; adoptée en 1^{er} lecture par le Sénat le 13 mai.

Le RMI est une allocation à caractère déclaratif : tout demandeur est considéré comme bénéficiaire légitime à moins qu'il ne soit ultérieurement prouvé qu'il n'y avait pas droit. Avec comme « effet pervers, un certain nb de versements indus ».

Plus d'informations seraient transmises aux CG par les organismes payeurs (CAF, etc.)



Loi DALO : première décision de justice

ASH – 23/05 & 13/06/08 – 08 243

Le Monde – 22/05/08 – 08 243



Voilà c'est enclenché ; c'est bien, et ça suit. C'est encore à suivre certes mais c'est bien. Et pour une fois qu'on le ressent on ne va pas se priver de le dire.

Avis défavorable de la commission de médiation de Paris : mère 26 ans seule avec 2 enfants, 1074 € p/mois (apprentissage), logée en CHRS depuis 06/06 et demandant logement social depuis 2005.

La commission reconnaît la situation prioritaire mais non « urgente » : l'intéressée doit aller en terme de son contrat de séjour (9 juin 2008).

Le juge des référés du tribunal administratif Paris a suspendu cette décision le 20 mai. Aucune autre solution proposée et lui imposer d'aller à la fin du contrat CHRS n'est pas prévu par la loi.

La commission a 1 mois pour rendre deuxième avis.

Cette situation fait l'objet d'un réexamen favorable: la Commission reconnaît que au vu « d'un élément nouveau » à savoir l'attestation de fin de séjour au 09/06/08, cette demande relève bien de « l'attribution d'un logement en urgence »

A noter : il ne s'agit pas du recours contentieux (assigner l'Etat) ; il entre en vigueur le 1^{er} décembre

Le DAL : satisfait ; s'attend à « un afflux de dossiers » de ce type (motifs contestables)

Les craintes du Haut Comité sur la loi DALO et les « grands exclus »

ASH – 23/05/08 – 08 244



D'un côté la 1^{er} décision de justice relative

à la loi DALO et de l'autre ces « grands exclus ». Là aussi c'est à suivre et ces deux articles se répondent.

A l'occasion du 13^e rapport de l'instance.

Le risque existe que les droits à l'hébergement et au logement opposable restent « théoriques pour les grands exclus »

Leurs pbs sont encore mal pris en compte : dortoirs par ex. Haut Comité plaide pour création petites structures plus respectueuses de l'intimité.

Stabilisation : au 15/11/07, 6 793 places créées ; ont répondu à un besoin, notamment celui du temps nécessaire au réapprentissage des codes sociaux.

Mais souvent le règlement intérieur manque de souplesse (question des animaux notamment) et le Haut Comité demande une attente sur ce point.

Maisons-relais : bien adaptées à aider les personnes à se reconstruire. **Mais on en manque.**

Pourtant vital de fluidifier le système : « l'urgence ne pourra pas être appliquée à l'entrée du dispositif si elle ne l'est pas aussi à la sortie »

Idem pour la production de logements sociaux.

Le Haut Comité propose la création d'une procédure d'urgence sociale prononcée par le préfet, en fonction d'un contexte local (accélérer procédures, déroger code marchés publics...).

Disponible sur www.hclpd.gouv.fr

Le plan pluriannuel pour les sans-abri n'est pas mis en œuvre... selon un baromètre associatif

ASH – 06/06/08 – 08 294



Beaucoup de bruit pour pas grand-chose ? pour le moment c'est le constat. C'est à suivre bien sûr. Nous pouvons compter pour ce faire sur des acteurs de terrain dont nous avons salué la pugnacité.

Gouvernance, prévention, humanisation, nouvelles places, mobilisation des parcs privés et publics : c'était le plan 2008/2012 présenté en janvier

Le collectif co-animé Uniopss/FNARS (32 assocs) qui avait réclamé des engagements fermes a mis en place un « baromètre trimestriel » : évolution présentée de « manière graphique & synthétique »

1^o édition : résultats catastrophiques

Sur 100 mesures recensées

3 auraient été appliquées et 12 engagées

Gouvernance : il a fallu 5 mois pour publier l'arrêté de nomination du fonctionnaire en charge de piloter un programme « décrété prioritaire » et les 250 millions débloqués en urgence pour 2008 n'ont pas été attribués

Prévention : regrettent « marche arrière sur la GRL » qu'elles souhaitent universelle

Hébergement : diagnostic « au point mort » ; pas de « prise en compte efficace des besoins »

Logement : peu d'engagements pour accélérer application loi SRU ; deux tiers des communes concernées n'ont pas atteint les objectifs (dont 1 sur 10 pas financé un seul logement social).

« C'est inacceptable et c'est le moment de le faire savoir officiellement »

Disponible sur www.fnars.org

La Fondation Abbé-Pierre a relevé le défi de créer 1 500 logements très sociaux

ASH – 06/06/08 – 08 295



Voilà c'est fait ; comme toujours la Fondation est présente, efficace, technique... et comme toujours nous nous désolons. Puisque c'est possible, pourquoi n'est-ce pas fait davantage ?

3 ans après son lancement, le programme a dépassé ses objectifs : 1 700 logements créés dans 53 Dpts (près de 10 millions subventions fondation)

La Fondation entend montrer « la pertinence de la maîtrise d'ouvrage associative »

Réalisation dans un contexte où la production de PLAI stagne (8 % des logements sociaux annuels)

Logements majoritairement implantés là où les besoins sont les plus importants : Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et PACA

42 % dans des communes relevant de la loi SRU

Logements familiaux représentent 60 % du programme et logements foyers 40 %

Plus d'un tiers des ménages logés sont des familles monoparentales

Un peu moins d'un tiers : couples avec enfants

60 % des chefs de ménages (dont 50 % sont allocataires RMI) sont sans emploi

24 % ont un emploi stable

15 % ont un emploi précaire

La Fondation a soutenu des programmes ANAH ou PLAI (subvention de 5 % à 10 % prix revient)

Disparités territoriales : « implication de l'Etat et des collectivités locales hétérogène ; égalité devant la volonté politique locale toute théorique »

« Il est possible de créer des offres locatives accessibles aux plus démunis à la condition que l'ensemble des acteurs concernés agissent en responsabilité »

Le programme devrait être prolongé pour 3 années

Plus d'éléments sur www.fondation-abbe-pierre.fr

Le Conseil de l'Europe critique la politique du logement en France

ASH – 13/06/08 – 08 309

Le Monde – 07/06/08 – 08 309



Là on n'est plus dans la théorie, les annonces et les effets de manche. On lit, on applaudit... et on se désole de devoir applaudir. Balayage de grande qualité, tant technique que juridique. Bien

Le Comité européen des droits sociaux (rattaché au Conseil de l'Europe) : saisi par ATD & Feantsa

Deux décisions rendues publiques le 15 juin

A noter les saisines datant de 2006, ces décisions ne tiennent pas compte du DALO.

Jugent que la politique du logement en France ne respecte pas la Charte sociale européenne

L'effectivité du droit au logement

Art. 31 « toute personne a droit au logement ».

N'impose pas obligation de résultat mais ces droits doivent « revêtir une forme concrète » : donc des moyens, des stats, et pas « de report indéfini du terme » des résultats.

« Il ne semble pas qu'il soit procédé à une vérification

régulière de l'effectivité stratégies »

Nombreuses violations

Habitat indigne: mesures insuffisantes.

Prévention des expulsions : non satisfaisante, notamment manque de solutions de relogement

Sans-abrisme : insuffisance des mesures, (plans qualitatif et quantitatif), avec un « repli sur formes d'hébergement de fortune (...) trop important »

« **Insuffisance de l'offre de logements accessibles aux populations modestes** ». La production de logements sociaux n'est pas « en soi suffisante »

Dysfonctionnements dans l'attribution de logements sociaux et les voies de recours : manque d'équité et de transparence.

« **Le concept de mixité sociale qui sert souvent de fondement au refus de l'octroi (...) conduit souvent à des résultats discrétionnaires, ce qui exclut les pauvres de l'accès au logement social** »

Gens du voyage : « législation insuffisamment mise en œuvre »

www.coe.int – rubrique Droits de l'Homme

Réactions Ministère

« **Les choses s'arrangent** » avec le **DALO** et l'effort en matière de construction (en 2007, 110 000 logements sociaux et 435 000 ordinaires)

A noter : le comité européen estime que même si les objectifs étaient atteints en 2009 il y aurait toujours un déséquilibre par rapport aux besoins.

Réactions Associations

ATD : « victoire juridique »

Feantsa : « L'Etat est judiciairement considéré comme responsable de la crise du logement par la médiocre qualité de ses politiques publiques » ; **ces décisions vont peser sur la jurisprudence tribunaux français et européens**

Depuis novembre 2006, il y a eu des initiatives encourageantes mais « progrès sont nécessaires »



Rapport 2007 du Fonds CMU : portrait des bénéficiaires de la CMU-C

ASH – 23/05/08 – 08 245



On note des progrès chaque année, et chaque année aussi on note les inégalités entre bénéficiaires et population générale : mais de cela vous êtes plus que convaincus.

Nombre relativement stable : 4,5 millions de personnes, soit 7,6 % de la population.

En Outre-mer couvre 35% de la population (raisons économiques, plafond d'octroi différent...)

Répartition territoriale contrastée et de façon générale plus forte en **grandes zones urbaines**.

Les 0/20 ans : 43 % des effectifs (contre 25% en population générale).

« **Près de 17 % des enfants de moins de 5 ans** du régime général » couverts par CMU-C

Les 20/40 ans : 32 % des effectifs (contre 26 % en population générale).

Les + de 60 ans : 4 % des effectifs (21 % pop gle).

Forte présence des femmes dans le dispositif.

Consommation de soins supérieure à la moyenne. Dépenses hospitalières, statistiquement minoritaires mais poids très important financièrement.

10 % sont atteints d'une ALD (5,7 % en population générale de mêmes âge et sexe) : ALD 77 % plus fréquentes en CMU-C, avec risque de décès plus élevé de 72 % qu'en population générale

Aide acquisition couverture complémentaire : un peu plus de 460 00 personnes en bénéficiaient 11/07 dont 330 000 avaient utilisé leur attestation. **Augmentation de 30 %** par rapport à 2006 mais on **loin de la population ciblée, soit 2,6 millions**

Rapport disponible sur www.cmu.fr

A noter Revalorisation du plafond de ressources pour l'accès à la CMU de base

ASH – 06/06/08 – 08 296

Arrêté du 27 mai 2008, J.O. du 31 mai 2008

Revenu fiscal annuel : **8 774 €** - 8 644 actuellement.



Les biblios se suivent et ne se ressemblent pas ce mois-ci. Un grand coup de cœur pour celle du 30 mai... ne doit pas vous décourager d'aller voir les autres bien sûr.

ASH du 23 mai 2008 – 08 264

Le développement social local

Recherche sociale n° 185



Bien sûr c'est bien puisqu'on en parle et qu'on vous en redemande. Cela peut aussi ne pas vous passionner nous en convenons !

Le DSL renvoie aux rapports entre le social, local et démocratie. Ce numéro examine les conditions nécessaires à sa mise en œuvre.

« **Sans ignorer les risque de dérive ou d'instrumentalisation** » : « **nouvelle procédure de rationalisation de l'action sociale ?** »



Franchement, elle nous emballe cette biblio; pas forcément compliquée, tout en allant sur du sens. Avec aussi un ouvrage de M. Paugam: regardez au moins sa synthèse car il peut certainement « servir » pour des écrits. Et notez que les écrits des professionnels sont à l'honneur... nous n'insistons pas plus !!!

L'enfant et son juge. La justice des mineurs au quotidien.



Au moment de la réforme de l'ordonnance 45, c'est au moins à connaître... si ce n'est plus....

Par le vice-président du Tribunal Nanterre chargé des enfants et une professeure d'ethnologie du droit.

Donnent à voir la double mission de cette justice « attentive » en rendant compte du quotidien des audiences et du cheminement des réflexions.

Chez ce magistrat les jeunes ont parfois 2 dossiers, l'un au titre du pénal et l'autre de l'éducatif.

Parcours de jeunes, importance de la parole.

Témoignage sur les parents : peur, colère et là aussi on met des mots

T. Baranger et G. Nicolau – Ed. Hachette – 20,90 €

Les nuits de la main courante. Ecritures au travail.



Pourquoi cacher que nous aimons ce type de démarche? Nous pensons que chacun peut y mettre de soi et par-là même en retirer beaucoup. A noter que cet ouvrage fait l'objet d'une très belle critique dans Le Monde des Livres du 14/06/08

Présentation et analyse d'écrits professionnels servant d'aide-mémoire et de communication entre collègues.

Comptes-rendus de visite à domicile (AEMO), livre de bord de CHRS, nocturnes du SAMU social, cahiers de transmission AMP ...

Montrent l'ordinaire et « l'entre-soi » de métiers d'aide à la personne où l'écrit permet de contenir la réalité.

J.F. Laé – Ed. Stock – 20 €

Au-delà des quartiers, la grande exclusion.

Peut-être pas ce que l'on souhaite exactement comme lecture d'été mais intéressant néanmoins.

10 après la loi de 98 relative à la lutte contre les exclusions, comment définir cette notion ?

Quel bilan tirer des politiques menées ?

Un cycle de qualification de Profession Banlieue

Tel. 01 48 09 26 36 – 13,50 € port inclus

Concertation psychiatrie et action sociale

On en parle de plus en plus. C'est à noter.

La coopération relève souvent de volontés individuelles : dans le 93 création en 2004 d'un groupe départemental.

Journée d'études en 2007 : point sur avancées et stagnations.

Clicoss 93 – Tel. 0148 32 93 98 – clicoss@cg93.fr

Intervention sociale et sociologie : regards croisés

A vous de voir. Et de faire savoir éventuellement à quelqu'un qui travaille sur ces questions...

Quelles sont les conditions d'émergence et de développement de l'intervention sociale ? Examiné par chercheurs français et algériens (07).

Un autre colloque en 2007 à Bobigny examinait les liens de l'intervention sociale avec les sciences sociales.

Des contributions à ces colloques dans cet ouvrage.

Ed. L'Harmattan – 27,50 €

AMP : un métier à découvrir, des professionnels à reconnaître

Nous aimons cet angle de vue.

7 000 AMP en 1984 et 42 000 en 2007...

Profession pourtant encore mal connue. Donnée à voir ici notamment à travers des écrits d'AMP.

A. Durual & P. Perrard – Ed. érès – 10 €

Le lien social

Lien de filiation, lien de socialisation extra-familiale, lien de « participation » par l'apprentissage et l'exercice d'un métier et lien de citoyenneté (appartenance à ma nation) : ces 4 types de lien constituent le tissu social qui enveloppe l'individu, explique M. Paugam.

« Le risque est toujours que la rupture de l'un d'eux entraîne (...) progressivement, la rupture des autres » : appelle à renforcer chacun d'entre eux pour raffermir la solidarité.

Ed. PUF - coll. Que sais-je ? – 8 €

Les détenus et leurs proches. Solidarités et sentiments à l'ombre des murs.

Selon vos intérêts ce livre est à connaître.

63 000 mineurs et 320 000 adultes sont concernés par l'incarcération d'un proche.

Une sociologue, qui a aussi été visiteuse de prison, a mené une enquête de terrain. Difficultés des visites (obstacles administratifs...); ce sont plus souvent les femmes qui viennent voir les détenus, et pas seulement parce que majoritairement les détenus sont des hommes. Les femmes se montrent plus solidaires. On entend ici la parole des familles.

G. Ricordeau – Ed. Autrement – 22 €

ASH du 06 juin 2008 – 08 298

Quelles politiques de formation dans le secteur social et médico-social ?



Si l'on ose dire, cela change des gratifications; on parle là d'adaptation et de sens... qui ne sont pas non plus sans poser

problème.

Impact de la décentralisation et des réformes des diplômes sur les dispositifs de formation.

Interrogation aussi sous du sens du travail social sous l'angle philosophique.

Forum n° 119 – 01 53 34 14 74 – 11 €

Les nouveaux contours de la protection de l'enfance par les Cahiers de l'Actif



Mérite peut-être le détour : parce que différentes lois récentes ont produit différents dispositifs ressemblant il peut être précieux de connaître bien au moins LE pan qui concerne votre public.

Réinterroge objectifs du législateur et éclaire les zones d'ombre : **aider les professionnels à s'approprier un dispositif « marqué par la multiplicité des intervenants et des champs de responsabilité »**

n° 380-381 - 04 67 29 04 67 – 16 €



Comme chaque mois, grandes et petites choses pour viennent compléter ou éclairer les points abordés dans les articles.

ASH du 16 mai 2008 – 08 236

Les droits des femmes seront-ils « noyés » dans la direction de la cohésion sociale ?

Des assocs & l'intersyndicale du Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE) alertent.

Délégués régionales et départementales du SDFE sont aujourd'hui sous l'autorité des préfets : « capacité d'interpellation »

Adoption : le Conseil de l'Europe actualise sa convention – <http://www.coe.int/>.

« Répondre aux évolutions de la société et du droit », avec à l'esprit l'intérêt supérieur de l'enfant

ASH du 23 mai 2008 – 08 258

« Régies en constellation 2008 »

Pour valoriser les actions portées par les régies de quartier : **des assises régionales se succèdent** avec stands thématiques, tables rondes et animations.

Etat généraux des régies prévus en 2010

Renseignements sur www.regiedequartier.org

L'Observatoire de la parité s'inquiète du sort réservé au SDFE (voir brèves 16 mai)

Sa disparition serait contraire à l'engagement de la France de respecter la Convention ONU sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes

Un guide sur la protection juridique des majeurs

Réalisé par la DGAS : reprend les principales dispositions de la loi 2007.

15 fiches thématiques +tableaux, schémas...

A demander à DGAS-AVIE-PDP-2@sante.gouv.fr

ASH du 30 mai 2008 – 08 274

Volet éducation du plan « Espoir banlieues »

Note aux préfets et recteurs d'académie : réserver **dès septembre au moins 30 places par académie** dans des internats existants « **pour les élève sans difficulté scolaire majeure** » mais vivant dans un environnement peu propice aux études. Fonds peuvent être débloqués pour couvrir dépenses afférentes (transports, activités...).

A l'automne, engager une 2° étape : « accueillir des élèves plus en difficulté » : rupture du mode de vie avec projet pédagogique et éducatif.

Recommandations pour une meilleure prise en charge des mineurs exposés à des violences conjugales – www.oned.gouv.fr

Travail en réseau de l'ensemble des professionnels concernés (lutte contre violences conjugales, protection enfance et périnatalité) ; **repérer et alerter** : **recommande psys et travailleurs sociaux en commissariat et meilleure info de ces acteurs sur l'autorité parentale** ; recommandations aux services judiciaires.

SPIP : Mme Trabut (inspectrice services judiciaires) est chargée d'une « **mission d'expertise et de propositions** » sur la situation des services pénitentiaires d'insertion et de probation.

Faible augmentation du nombre de bénéficiaires des prestations versées par les CAF sur un an

Au 31/12/2007, 10,8 millions d'allocataires soit 29,5 millions d'individus couverts dont plus de 13 millions d'enfants : **hausse de 0,5 %**

Un peu plus de 82 % touchent au moins une prestation sous conditions de ressources (3,7 millions ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté) - *L'e-ssentiel n° 73 – mai 2008*

ASH du 6 juin 2008 – 08 301

Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère – *Populations et société n° 445*

Enquête de l'Ined en population générale en 2006

Touchent 16 % des femmes et 5 % des hommes

Violences majoritairement subies avant 18 ans

La fréquence des actes ne varie pas selon les catégories sociale

48 % des femmes et 62 % des hommes se taisent, mais moins de silence que dans l'enquête de 2000

Pour autant pas plus de dépôts de plaintes

Ined : une vraie politique sociale d'écoute accompagnement

et recours peut seule réduire ce paradoxe
Disponible sur www.ined.fr

Enquête en protection de l'enfance : situation des pupilles de l'Etat - Etude de l'ONED
31/12/06 : 2 366, soit 17 mineurs pour 100 000, et une baisse de 5,5 % sur un an

Le nombre de pupilles est en constante diminution
Le nombre d'enfants ayant quitté ce statut a augmenté de 9 % en 1 an : 61 % ont été adoptés
Le nombre des placements en vue d'adoption a diminué de 11 % en un an - www.oned.gouv.fr

ASH du 13 juin 2008 – 08 312

Rentrée scolaire 2008 : mise en œuvre de l'accompagnement éducatif (textes à paraître BOEN)

Généralisé à TOUS les collèges au plus tard au 01/10 et mis en œuvre dans toutes les écoles élémentaires relevant de l'éducation prioritaire

Durée indicative de 2 h, 4 jours hebdo, pour les élèves volontaires.



Un CHRS offre à ses résidents la possibilité de faire appel

ASH – 06/06/08 – 08 292



Citoyenneté, participation, tous ces mots ennuyeux et ressassés à toutes les sauces, s'éclairent là de l'intérieur et donnent à voir de belles choses. De la dignité retrouvée... pour tout le monde. La loi 2002-2 expliquée à tous ? C'est un peu ça.

Cité de Refuge-Centre Espoir : CHRS de 215 places ouvert en 1933+ centre d'accueil d'urgence de 58 places adjoint dans les années 70.

Capacité d'accueil : 270 places pour des hommes seuls en situation précaire (souvent 300 résidents)

La taille de la structure a des répercussions sur son fonctionnement : poids de la hiérarchie, moins de contacts avec les résidents... **les mesures prises, parfois sans avoir vu la personnes, sont davantage ressenties comme autoritaires.**

Loi 2002-2 : la participation des usagers.

On instauré la possibilité de faire appel des décisions prises. Inspiré du modèle judiciaire.

Si désaccord tout résident peut demander la réunion d'une

commission : **2 salariés choisis de façon aléatoire + 1 membre de l'équipe de direction entendront cette personne assistée d'1 salarié ou résident qu'elle aura choisis si elle le désire.**

Toujours « l'occasion d'un approfondissement de la situation de l'usager » : y sont présentés un rapport social du travailleur social référent sur la situation de la personne et un compte-rendu expliquant contexte et motifs de la décision.

Après l'audition, **la commission a 24 h** pour rendre un verdict ou demander un complément d'infos.

La majorité des situations concerne des décisions lourdes, notamment des fins de séjour.

Souvent des « coups de fouet (...) moments de vrai rebond ».

Les travailleurs sociaux ont dû faire l'apprentissage d'une procédure pouvant remettre en cause le travail de leurs collègues.

Il y a eu un cas où se jouait la parole d'un salarié contre celle d'une personne en rupture sociale... « il a fallu mener une enquête... et ce monsieur est resté »

Sans cette procédure, des revirements de cette sorte sont impossibles : **parfois il y avait des arbitrages du directeur mais sans « aucun caractère éducatif car ne reposant pas sur une prise en compte collective de la parole de l'usager »**

Au début certains travailleurs sociaux l'ont ressenti comme une remise en cause de leur travail. Et puis les choses ont changé.

De plus l'existence de cette possibilité de recours **oblige à « justifier scrupuleusement cette décision. C'est donc aussi une lutte contre cette part, certes infime, mais si souvent présente, de la subjectivité liée à la présentation d'une situation, à l'enchaînement des dossiers ou au manque d'informations »**

En outre c'est une sécurité quand certaines décisions sont prises dans l'urgence.

Après 3 ans avec une moyenne de 16 recours par an, les travailleurs sociaux se sont convaincu de l'utilité de cette concertation.

« C'est moins une remise en question qu'une écoute nouvelle et une façon de replacer l'usager au centre de son projet »

D'autres outils ont été mis en place : présence des résidents à l'AG, réunions d'étage, journal interne où les résidents peut faire s'exprimer...

Tout cela a **« changé le regard des salariés sur les résident (...) volonté d'entendre l'usager expliquer sa situation avec ses propres mots. Et le résident le reçoit ainsi »** (chef sce vie sociale)

Tel. 01 53 61 82 France le 1° mai. Des mesures législatives seront nécessaires à sa transposition.

Elle concerne toutes les victimes et toutes les formes d'exploitation, liées ou non au crime organisé ; prévoit une assistance aux victimes.